

Le Drian aujourd'hui à Alger

Lire l'article de Z. Mehdaoui page 3



Elites algériennes, dites-vous ?

CHERIF ALI

■ Promotion des exportations hors hydrocarbures : une priorité depuis 2003

FAYÇAL MEGHERBI



■ L'assassin de Chaïma mérite la mort

MEKIDECHE ABDELKADER

■ La PCR et le coronavirus (Covid-19)

MOHAMED-LAID HADDI

■ Pour une collaboration équitable avec les médecins libéraux

BOUCHIKHI NOURREDINE

■ Livres : était-il une fois ?

BELKACEM AHCENE-DJABALLAH



■ Pourquoi la Chine a remplacé la défunte Union soviétique face à l'Amérique ?

MEDJDOUB HAMED



■ Des dattes, du vrac, de la mondialisation et de la politique économique

AKRAM BELKAÏD



L'ACTUALITÉ AUTREMENT VUE

P.5 à 13

Bac Un taux de réussite et des interrogations

Le taux de réussite de 55,30% à l'examen du baccalauréat ne reflète pas les bienfaits des largesses qui ont été accordées par les responsables politiques à des élèves qui se sont reposés pendant plus de six mois.

Ghania Oukazi



En vacances -certes- «forcées» pendant de longs mois à cause de la pandémie du Covid-19, des épreuves d'un bac basées -par conséquent- sur le peu de cours assurés durant seulement les deux premiers trimestres et -cerise sur le gâteau- un succès assuré avec la mauvaise note de 9/20, le taux de réussite est juste moyen. Il ne diffère que d'un peu plus d'un point de celui de l'année dernière. Des responsables du secteur interrogent d'ailleurs, «quelle mouche a piqué le gouvernement pour qu'il décide de rabaisser la moyenne de réussite au bac à 9/20 ?!» Ils déplorent non seulement la baisse de la note de passage du cycle secondaire au cycle universitaire mais aussi et surtout la chute du niveau d'enseignement, du savoir et de la connaissance en Algérie. «Fini le haut niveau d'apprentissage !», s'exclament-ils mécontents. Pis, disent-ils, «déjà avec 10 ou 11 de moyenne au bac, le triplement au niveau des universités est évalué entre 65 et 70% d'étudiants qui refont le tronc commun, c'est terrible comme situation !»

Bien qu'ils ont voulu garder l'anonymat, ce sont des responsables bien au fait de ce qui se passe au niveau des secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur qui nous expliquent pourquoi cette inadéquation entre les largesses des décisions politiques et les résultats pédagogiques. «Au-delà du fait que le niveau d'enseignement est lamentable, dans cette équation, il y avait deux problèmes à prendre en compte, il fallait coûte que coûte faire passer le bac pour soulager le secteur de l'éducation nationale mais, en parallèle, faire en sorte d'avoir un résultat (taux de réussite) à peu près adéquat aux capacités d'accueil pédagogiques et d'hébergement devant être libérées au niveau des universités et des résidences», soutiennent-ils. Ils rappellent qu'«il y a dix ans, on a construit des universités et des résidences dans chaque wilaya pour soulager celles existantes du poids du nombre d'étudiants qui n'arrête pas de croître».

DES SOLUTIONS «CONTRAIGNANTES»

Malgré le gros problème d'encadrement auquel on a pallié tant bien que mal, il y a près de 5 ans, on les a toutes ouvertes, ce qui nous a permis de prendre tous les étudiants en charge ». Mais, précisent ces responsables, «aujourd'hui, les choses ont énormément changé, on est obligé de recourir à des solutions contraignantes pour pouvoir accepter tout le monde». Avec un taux de 55,30% de réussite au bac, ce sont, selon eux, «près de 345.000 élèves reçus (sur près de 700.000 candidats) qui vont s'inscrire en principe à l'université, chiffre bien en deçà de la moyenne mais qui bien au-dessus des capacités pédagogiques, d'encadrement et d'accueil recensées par le secteur et ce, malgré les calculs qui ont été faits et les précautions prises ». Pour tenter en effet de libérer l'université du poids du nombre et l'ouvrir aux arrivants du secondaire, nos interlocuteurs font savoir que «priorité a été donnée aux étudiants en fins de cycle, c'est-à-dire en licence 3 (L3) et en Master 2, parce qu'en prévision des résultats du bac, il nous fallait libérer plus de 400.000 étudiants en leur donnant leur diplôme et permettre à l'université de respirer un peu en poussant le reste vers les paliers supérieurs». Y a-t-il eu des largesses dans l'octroi des notes après correction des examens ? demandons-nous. «Beaucoup d'enseignants n'ont pas voulu être généreux plus qu'il en faut dans les notes, d'ailleurs il y a eu des accrochages entre les professeurs et les recteurs, c'est pour cela que certaines universités n'ont pas encore dé-

libéré». L'on persuade néanmoins que «tout devra être clôturé d'ici au plus tard le 15 novembre pour accueillir à partir du 22 du même mois les 345.000 nouveaux bacheliers». Ceci étant dit, ils préviennent que «comme on a pris l'habitude d'entasser les gens à chaque fois qu'on est dépassé, au lieu de 150 étudiants par amphithéâtre, on va se retrouver avec 300, et au lieu de 2 par chambre, on va devoir les mettre à 3 ou à 4».

L'on nous rappelle qu'«en prévision d'un nouveau déferlement de la pandémie, le gouvernement a fixé 3 dates de reprise des cours, le 21 octobre et 4 novembre respectivement pour le cycle primaire et secondaire et le 22 novembre pour celui universitaire avec décalage de la fin du 2^{ème} semestre au 14 juillet après programmation des examens à partir du 14 juin, pour clôturer l'année universitaire vers le 15 juillet». Nos interlocuteurs pensent d'ores et déjà que «c'est irréalisable, du moins pour l'université, au regard des sursauts de la pandémie qui secouent les pays occidentaux notamment avec la panique chez ceux de la rive nord de la Méditerranée qui pensent au reconfinement et même au couvre-feu».

«NOUS NOUS DEVONS DE RESTER SUR CETTE DYNAMIQUE»

Ils prévoient «peut-être qu'il y aura une tentative d'ouverture de 4, 5 ou 6 jours pour tester, si le virus se propage, on va bloquer la rentrée». Selon eux, «si les pays européens ont rouvert l'enseignement présentiel à raison de 2 à 3 fois de cours par semaine, donc par vagues d'étudiants et diminution du régime horaire, chez nous, les structures d'accueil et d'hébergement universitaires (penser œuvres universitaires globales) posent problème et ne suffisent pas à tout le monde si on doit imposer toutes les mesures préventives». Ils soulignent qu'«au lieu des 32 semaines par an d'enseignement universitaire obligatoires, cette année, on n'a pu en assurer que près de la moitié avec en plus d'énormes perturbations qu'on a essayé de résoudre à travers l'enseignement à distance (EAD), mais avec l'efficacité pédagogique en moins, les étudiants ont été privés de TP (travaux pratiques) justement parce qu'ils n'ont pas pu rejoindre les universités pour cause de crise sanitaire».

Nos interlocuteurs rassurent cependant que «depuis ses premières expériences, le secteur de l'enseignement supérieur est en train de mettre en place tout ce qu'il faut pour continuer de faire passer les examens et d'assurer les cours au moins jusqu'à décembre, il a adapté et réactivé toutes les plateformes d'EAD, signé une convention avec Algérie télécoms pour augmenter le débit de connexion, sensibiliser étudiants et enseignants autour de l'EAD, mais si les étudiants ne rejoignent pas l'université d'ici à janvier prochain, ça va être la catastrophe, l'année universitaire sera complètement remise en cause».

Les responsables interrogés par nos soins tiennent pourtant à terminer par une note d'optimisme et d'espoir. «Pour être honnêtes, on s'attendait à des situations pires, mais en gros, ça s'est bien passé». Ils estiment ainsi que «c'est une grande victoire que d'avoir fait passer le bac à près de 700.000 candidats et d'avoir fait passer les examens à des vagues de 20 étudiants au lieu de 40 dans une situation de crise sanitaire éprouvante et tout ce qu'elle impose comme moyens de prévention». Ils affirment que «nous nous devons rester sur cette dynamique pour assurer les rentrés pédagogiques, les cours et les examens en temps requis». Sauf, disent-ils, «remontée spectaculaire du Covid-19 ou ce qui est appelée 2^{ème} vague, tout devra bien se passer».

Les syndicats s'attendaient à mieux

M. Aziza

Le taux de réussite à l'examen du baccalauréat (session 2020) a atteint 55,30%, contre un taux national de réussite à l'examen du baccalauréat (session 2019) de 54,56%. Les résultats de l'examen du baccalauréat de la session 2019-2020 ont été annoncés hier après-midi. Meziane Meriane, coordinateur du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST) s'est dit étonné. «Le taux de réussite est faible, il a légèrement dépassé le taux de l'année précédente, pourtant les candidats de cette année ont été évalués sur deux trimestres seulement, avec six mois pour la durée de révision». Et de souligner qu'«on s'attendait à un taux de réussite de 70%, et ce, sans rabaisser la moyenne d'admission à 9/20». Pour M. Meriane, «les élèves n'ont pas fait beaucoup d'efforts et je crois que les parents, en cette période de crise sanitaire, ont trouvé du mal à soutenir leurs enfants». En ce qui concerne les mathématiques qui arrivent en tête avec un taux de réussite de 80,22% comparativement à d'autres filières, M. Meriane a précisé que «c'est logique, les élèves

brillants et studieux sont affectés le plus souvent vers la filière des mathématiques, bien évidemment selon leurs choix». Le porte-parole de l'UNPEF, Abdelwahab Lamri Zegar, abonde dans le même sens en affirmant que son syndicat s'attendait à un taux de réussite record, sachant que les candidats ont été évalués sur deux trimestres étudiés en présence physique, sans parler des six mois de temps pour la révision de leurs cours». M. Lamri Zegar s'est dit comprendre aujourd'hui les motifs de la décision gouvernementale qui portait sur le rabaissement de la moyenne d'admission à l'université jusqu'à 9/20. Il a justifié ce faible taux par l'impact de six mois de coupure pédagogique en présentiel. Zoubir Rouina, porte-parole du Syndicat des lycées d'Algérie (Cela), a indiqué que son syndicat est dans l'incapacité de faire une analyse ou une lecture objective sur les résultats du baccalauréat de cette session (2020). Et ce, par le fait, dit-il, que «la décision fixant à 9/20 la moyenne d'admission au baccalauréat à titre exceptionnel à cause du coro-

navirus, que nous avons contestée, va fausser l'évaluation, sans parler des conséquences de cette décision sur le plan pédagogique, sur l'enseignement supérieur et sur les décisions à prendre pour l'année prochaine». Pour le CELA, avec toutes les concessions faites, le taux de réussite de cette année a dépassé légèrement celui de l'année passée. Pour ce qui est de la filière des mathématiques dont le taux à atteint plus de 80%, M. Rouina a affirmé que «ce taux nous reconforte au niveau local, mais il faut savoir que notre pays est classé parmi les derniers aux Olympiades internationales des mathématiques, d'où la nécessité de revoir quelques points d'ordre en méthodologie d'enseignement des maths». A noter que les résultats selon les filières font ressortir que celle des mathématiques arrive en tête avec un taux de réussite de 80,22%, suivie des langues étrangères avec un taux de 67,78%, la filière technique mathématique avec 58,48%, sciences expérimentales avec 56,97% puis la filière littéraire et philosophie avec un taux de 52,60 et, enfin, gestion et économie avec 38,09%, selon le ministère de l'Éducation nationale.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Al-Sarraj : partira, partira pas ?

A l'ombre d'intenses tractations entre les parties libyennes, marquées par de nombreuses rencontres, dont les dernières à Montreux (Suisse), du 7 au 9 septembre, à Bouznika (Maroc), du 6 au 10 septembre, et une troisième rencontre prévue à Tunis au début du mois de novembre, regroupant les principales parties rivales qui se revendiquent le pouvoir en Libye pour aboutir à une solution politique concertée qui éloignerait les affaires de la guerre civile, la démission du chef du Gouvernement d'union nationale (GNA), Fayed al-Sarraj, préoccupe au plus haut point et à tous les niveaux. A quelque deux semaines de la date limite annoncée par le président du Conseil de présidence du gouvernement d'accord national, Fayed al-Sarraj, pour déposer sa démission de son poste, la prédisposition reste très incertaine.

D'une part, il est important de souligner que la démission du chef du GNA, qui a clairement déclaré son souhait sincère de «remettre ses fonctions à la prochaine autorité exécutive au plus tard fin octobre», sous-entendant la condition d'un aboutissement des travaux du comité de dialogue au choix d'un nouveau Conseil présidentiel et un nouveau Premier ministre. D'où la question qui tracasse les esprits des Libyens et des observateurs internationaux, arrivera-t-on à travers les négociations en cours à cautionner l'installation d'un nouvel exécutif à la fin du mois d'octobre ? Ainsi, selon l'avancement des travaux du comité de dialogue inter-libyen, le rendez-vous de Tunis, qui se tiendra au début du mois de novembre, et qui confirme que les parties libyennes ne parviendraient pas à un accord pour former une nouvelle autorité unifiée à la fin octobre, le départ d'Al-Sarraj de-

vient très incertain. La question demeure donc entièrement posée, Al-Sarraj s'en tiendra-t-il à sa démission ou va-t-il continuer à occuper son poste jusqu'à ce

que les deux parties s'entendent sur un gouvernement d'unité nationale et un nouveau Conseil présidentiel ?

Le départ du chef du GNA dans ces conditions paraît très improbable, en cela que le vide qu'il laisserait pourrait ajouter à l'incertitude politique à Tripoli ou même aux luttes intestines entre les factions rivales de la coalition qui domine l'ouest de la Libye. Certains avis avancent que le concerné savait pertinemment que l'aboutissement du dialogue inter-libyen à un consensus sur la mise en place d'une nouvelle autorité prendrait du temps, plus que le délai qu'il s'est fixé pour quitter la scène, s'il ne se termine pas par un échec, selon des avis pessimistes qui ne manquent pas de rappeler les nombreuses tentatives dans ce sens et qui ont fini par renvoyer les parties rivales dos-à-dos, ainsi que la forte influence de parties étrangères modulée selon les humeurs de tout un chacun, chose qui inciterait à croire que le délai de la fin du mois d'octobre n'est avancé que pour mieux rassembler les parties rivales et avoir l'appui de la communauté internationale pour soutenir les efforts de la paix.

Du moins gagner du temps, faire perdurer le cessez-le-feu qui permet aux Libyens de souffler un peu et les éloigner d'un mouvement de contestation, amorcé au mois d'août et qui menaçait de balayer toutes les parties rivales dans leur ensemble, y compris les intérêts des puissances étrangères. Pour autant, cela ne permet pas de dire que cette contestation ne reviendrait pas avec plus de force pour imposer sa solution à tous.

Mali, Libye
Le Drian aujourd'hui à Alger

Le ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian sera, aujourd'hui, en Algérie pour faire le point sur les relations bilatérales et les crises régionales, notamment la Libye, selon l'Agence France presse (AFP).

Z. Mehdaoui

Il s'agira de son troisième déplacement à Alger depuis l'élection du Président Abdelmadjid Tebboune, en décembre 2019. Ses précédentes visites remontent à janvier et mars 2020. Aucune précision sur son programme n'a été communiquée. Lors de ses précédents déplacements, il avait rencontré le chef de l'Etat, le Premier ministre Abdelaziz Djerad et son homologue Sabri Boukadoum.

La Libye et le Mali devraient figurer en bonne place parmi les sujets de discussion, alors qu'Alger entend jouer un rôle actif dans le règlement de ces deux crises, ajoute la même source qui souligne que le chef de la diplomatie française plaide de son côté pour l'organisation d'une réunion des voisins de la Libye et doit se rendre, prochainement, dans ces différents pays. « Nous avons des canaux de discussion historiques, je pense à la Tunisie, l'Algérie, l'Egypte, le Tchad et le Niger, le Soudan un petit peu, pour pouvoir organiser une rencontre des voisins de la Libye qui accompagnerait le processus dit processus de Berlin », a-t-il déclaré le 7 octobre au parlement français.

La Libye est déchirée entre deux autorités rivales : le Gouvernement d'Union nationale (GNA) dans l'Ouest, basé à Tripoli et reconnu par l'Onu, et un pouvoir incarné par Khalifa Haftar, homme fort de l'Est. Mis à mal par l'offensive militaire du maréchal Haftar contre Tripoli, en avril 2019, qui a depuis tourné court, le processus politique libyen a repris, en septembre. De prochaines discussions sont prévues début novembre à Tunis. Les principaux pays impliqués dans la crise libyenne - dont la Turquie, la Russie, les Emirats arabes unis et l'Egypte - se sont engagés, en janvier à Berlin, à respecter un embargo onusien sur les armes et à cesser toute ingérence, des engagements restés, pour l'heure, lettre morte. L'Algérie, qui craint les risques d'instabilité à ses frontières et s'efforce de réactiver son rôle sur la scène diplomatique régionale, a aussi réitéré sa « disponibilité » à œuvrer pour la paix au Mali, où des autorités de transition ont été mises en place, en septembre, après le coup d'Etat du 18 août.

Cette visite du chef de la diplomatie française intervient, faut-il le souligner, un

peu plus d'une semaine après la libération de Sophie Pétronin, détenue au Nord-Mali depuis 2016 par des «djihadistes». Selon nos sources, Alger voit d'un très mauvais œil les informations qui circulent sur les médias à propos de cette libération. En effet, des médias ont révélé, il y a quelques jours que la France s'est acquittée d'une lourde rançon mais aussi a fait pression sur le gouvernement malien pour libérer des dizaines de djihadistes condamnés, en contrepartie de la libération de Sophie Pétronin.

Une telle « transaction » si elle venait à être confirmée permettrait, à coup sûr, notamment au groupe armé qui écume le Mali, 'Nosrat al-Islam' qui verra ses rangs grossir, ses éléments capturés libérés, ses caisses renflouées, et de nouveau, la machine pourra être huilée et se remettra en marche, avec encore de nouveaux rapt et de nouvelles rançons, contribuant à la pérennité d'une véritable industrie du rapt aux frontières de l'Algérie.

La ministre des Armées Florence Parly a affirmé que la France n'a pas été impliquée dans les négociations menées par Bamako pour obtenir la libération de quatre otages dont la Française Sophie Pétronin et l'homme politique malien Soumaïla Cissé, en échange de la libération de prisonniers.

« Nous avons eu l'occasion de remercier les autorités maliennes qui sont à l'origine de cette libération et qui ont planifié et conduit l'opération », a souligné Mme Parly, lors d'une audition devant la commission 'Défense' du Sénat.

« Cette négociation a été conduite par le Mali et la décision de libérer des djihadistes, en particulier, appartient aux seules autorités maliennes qui ont jugé que cela était indispensable pour obtenir la libération de Soumaïla Cissé », a insisté la ministre française. Enfin, Paris et Alger ont par ailleurs de multiples enjeux bilatéraux sur la table, du travail de mémoire lié à la colonisation aux échanges économiques sur lesquels la France a cédé du terrain au profit notamment de la Chine.

Le Président Tebboune a salué, en septembre la volonté de son homologue Emmanuel Macron de régler « les questions mémorielles », qui empoisonnent les relations entre les deux pays.

Des peines entre 6 et 12 ans
«Mme Maya», Ghazi, Zaalane et Hamel condamnés

Nachinache Zoulikha-Chafika, dite «Mme Maya», jugée par le Tribunal de Chéraga pour des affaires de corruption, a été condamnée hier à 12 ans de prison ferme, peine assortie d'une amende de 6 millions de DA et de la saisie de ses biens. Ses deux filles, Imène et Farah, ont été condamnées chacune à 5 ans de prison ferme avec une amende de 3 millions de DA et la saisie des biens. Impliqués dans cette affaire, l'ancien wali de Chlef, Mohamed Ghazi, a été condamné à 10 ans de

prison ferme avec une amende d'un million de DA, et son fils Chafie à 2 ans de prison ferme et une amende de 500 000 DA. Jugés aussi pour cette affaire, l'ancien wali d'Oran, Abdelghani Zaalane, et l'ancien directeur général de la Sûreté nationale, Abdelghani Hamel ont été condamnés, tous les deux, à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun.

Les deux investisseurs et entrepreneurs, Belaid Abdelghani et Ben Aicha Miloud ont été condamnés respective-

ment à 7 et 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. L'ancien député à la retraite, Omar Yahiaoui (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA et la saisie des biens et le lancement d'un mandat d'arrêt international à son encontre. Mme Maya et ses deux filles doivent, selon le verdict, verser 600 millions de DA de dédommagement au Trésor public. La défense a décidé de faire appel du jugement.

Décès de l'ancien diplomate Abdelkader Hadjar

Le moudjahid et ancien diplomate Abdelkader Hadjar est décédé mardi à l'âge de 83 ans, a-t-on appris auprès de ses proches.

Né en 1937 à Tiaret, le défunt avait occupé le poste d'ambassadeur d'Algérie dans plusieurs pays notamment la Libye, la Syrie, l'Iran, l'Egypte et la Tunisie.

Abdelkader Hadjar a également été

pendant plusieurs années membre du Comité central du Front de libération nationale (FLN). Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a loué, hier dans un message de condoléances, le parcours militant et diplomatique du défunt, saluant le dévouement du défunt au service de la patrie. «C'est avec une grande affliction que j'ai appris la nouvelle du décès du moudjahid et diplomate

Abdelkader Hadjar, paix à son âme, qui a mené une vie pleine de dynamisme et riche en militantisme et activités diplomatiques, à travers les différents postes politiques et diplomatiques qu'il a eu à occuper, faisant montre de dévouement au service de la patrie, le dernier étant celui d'ambassadeur d'Algérie en Tunisie», lit-on dans le message du Premier ministre.



El-Houari Dilmi

La Toile s'est carrément enflammée sur le bac « soldé » sous la barre de la moyenne arithmétique de 10/20.

C'est que le « scandale » a presque relégué à l'arrière-plan le grand rendez-vous du 1^{er} Novembre. Et puis, pourquoi ont-ils décidé d'annoncer publiquement que la moyenne d'admission au bachot a été abaissée à 9/20, alors qu'ils auraient pu le faire « sous le manteau », juste en instruisant les jurys de délibération ou en réadaptant les coefficients selon les filières et les matières ? On dit que les syndicats du secteur ont « rué dans les brancards » pour dénoncer « une mesure populiste aux conséquences néfastes sur le système éducatif ». Mais pourquoi souffre-t-on jusqu'à se mettre la tête sur un billot de la mentalité «RHP» ? Pour quelle(s) raison(s) accepte-t-on, malgré nos nez trop pointus, de se faire arracher la peau des ongles par des crocs érodés de squales élevés en salle de bains ? C'est que de derrière nos dos trop ronds, en silence et sans froufrou aucun, est née par les pores de nos inepties fermentées «la mentalité clando».

Le tout sous les yeux éblouis d'un soleil qui a appris à joindre sa cache là où tout le monde a du mal à regarder dans les yeux une lanterne crevée. Une «mentalité clando», c'est d'abord ce socialisme de la gamelle, né dans le giron trahi de nos mères édentées, qui se transforme, sans crier gare à personne, en un enfant adultérin de nos reniements (in)assumés.

Une mentalité «clando», c'est aussi apprendre à vous convaincre à sourire lorsque l'on fourre une main baladeuse dans vos poches trouées, vous arracher le bras de votre honneur quand vous voulez simplement tendre votre main calleuse, vous faire déboursier six mois de sueur froide avant que vous ne touchiez votre premier rond de toute votre vie, vous apprendre à réciter par cœur les sept péchés capitaux avant de vous autoriser à quitter vos frontières indéfinies (avec un passeport pseudo- métri-

Du bachot avec mention «Corona» !

que) pour aller laver vos os de toutes les vilénies. Une mentalité «clando», ça fonctionne en club bunkérisé, ça parle à soi-même par

derrière l'oreille mutilée, avec une langue qui pendouille jusqu'au nombril, et des yeux «haut placés» comme un lièvre qui a désappris que son «rôle» est d'apprendre à courir plus vite que soi.

Une mentalité «clando», c'est aussi une «engeance» si puissante que ça peut, avec l'agilité d'un «croqueur» par vocation, déglutir plus vite que son ombre; ça peut même acheter cash des objets volants, bien identifiés ceux-là, mais avec du flouze volé dans les poches «dévidées» des loosers, creuser un puits avec ses mains nues pour revendre son eau fossilisée en cachette, blotti dans le creux d'une dune scélérate. La mentalité «clando», c'est habiter, le visage caché derrière un miroir sans tain, dans une mesure érigée avec ses propres os fracassés. Juste pour faire tromper l'ennemi en lui faisant passer son antenne parabolique pour une soucoupe géante où viennent becqueter la nuit les zombis affamés. La mentalité «clando» est nichée là où personne ne pense la trouver; elle peut surgir de derrière votre dos trop bon, de la poche arrière droite de votre pantalon, de l'intérieur de vos entrailles retournées.

Elle peut même vous être servie comme un plat froid ou comme une cerise sur un plateau en chair congelée dans un resto où personne n'est jamais allé, sauf ceux qui y viennent juste pour y gaver leur panse sans fond avant le dernier voyage vers le cahot abyssal. Une mentalité «clando» est si géniale qu'elle est la seule à être capable de vendre de la flotte douce à une baleine retrouvée mourante de soif dans les profondeurs océaniques. Ou même vendre des spaghettis «crado» à un Italien amnésique, fourrer un chocolat frelaté à un Suisse étourdi, offrir un esquimau fondu à un Inuit grelottant de froid; ou apprendre carrément à un homme fait comme un pieu (x) à fabriquer les chapelets de mots dans une langue venue de nulle part.

Coronavirus

185 nouveaux cas et 9 décès

Cent quatre vingt-cinq (185) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 111 guérisons et 9 décès ont été enregistrés, durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 53 584 dont 185 nouveaux cas, soit 0,4 cas

pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1827 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 37603, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

En outre, 21 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 21 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors que 6 autres ont

enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 35 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.

Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

A partir du 3 novembre Du nouveau pour la délivrance des psychotropes

M. M.

Dans un communiqué adressé à ses adhérents, le Syndicat national des pharmaciens d'officine (SNAPO) rappelle que les dispositions du décret exécutif 19-379 du 31 décembre 2019 fixant les «modalités de contrôle administratif, technique et de sécurité des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes» seront en vigueur le 3 novembre 2020, et par conséquent, les pharmaciens ne pourront plus délivrer que «sur présentation d'ordonnances à souches». «Il est porté à la connaissance de l'ensemble des pharmaciens, qu'à partir du 3 novembre 2020, les dispositions du décret exécutif 19-379 publié au Journal officiel n°1 du 05 janvier 2020 seront applicables. Ces dispositions concernent les produits officiellement classés comme psychotropes selon l'arrêté ministériel du 09 juillet 2015 publié au Journal officiel en application des articles 02 et 03 de la loi 04-18. Ces médicaments ne pourront plus être dispensés aux citoyens, par les pharmaciens, que sur présentation d'ordonnances à souches, comme le stipule désormais la réglementation», lit-on dans le com-

munié du SNAPO. A ce titre, ajoute la même source, «nous informons également tous les médecins du secteur public et privé ainsi que l'ensemble de nos concitoyens que ces produits, soumis à une réglementation rigoureuse et spécifique, ne pourront plus être délivrés par les pharmaciens sur présentation des ordonnances habituelles, mais uniquement et exclusivement sur présentation d'ordonnances à souches de couleurs différentes et portant un numéro de série». Comme nous le rappelle le Dr Messaoud Belambri, président du SNAPO, le décret 19-379 devait entrer en vigueur en avril 2020. «Avec la survenance de la pandémie de Covid-19, l'entrée en vigueur a été repoussée de six mois à partir du 3 mai 2020», affirme notre interlocuteur.

Pour M. Belambri, les «pharmaciens sont prêts» pour cette échéance. La corporation «a préparé les registres des entrées/sorties et les ordonnanciers (qui) ont été cotés et paraphés par les DSP (directeurs de santé publique de wilaya, ndlr)», précise-t-il. Concernant les «registres des entrées pour officines», le décret fixant les «modalités de contrôle administratif, technique et de sécurité des substances et médica-

ments ayant des propriétés psychotropes» exige de mentionner, entre autres, la date, le fournisseur, le numéro de facture, la désignation, la quantité, le numéro de lot, la date de péremption et le PPA (prix public algérien). Quant aux éléments devant être portés sur l'ordonnancier, il s'agit de la date, du nom et adresse du prescripteur, de la nature de la prescription (forme, spécialité et conditionnement), la quantité délivrée (au malade, ndlr), la date de soin et l'identité et adresse du malade.

A noter que les registres et ordonnanciers doivent être conservés et archivés «durant cinq (5) années». Par ailleurs, interrogé sur d'éventuelles perturbations à partir du 3 novembre, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation régissant les substances psychotropes, Messaoud Belambri exprime ses craintes que les médecins et les secteurs sanitaires ne soient pas prêts notamment en matière de préparation des registres et ordonnanciers. Il rappelle, enfin, que les souches roses, jaunes et blanches de l'ordonnance doivent être conservées respectivement par le médecin (prescripteur), le pharmacien et le malade.

En une semaine Plus de 530 harraga interceptés

Des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont exécuté, du 7 au 13 octobre, de multiples opérations aux résultats de qualité qui reflètent «le haut professionnalisme, la vigilance» et la «disponibilité permanente» des Forces Armées algériennes à travers tout le territoire national, selon un bilan opérationnel de l'ANP diffusé hier. «Dans la dynamique des efforts continus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée Nationale Populaire ont exécuté, durant la période du 07 au 13 octobre 2020, de multiples opérations aux résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces Armées à travers tout le territoire national», a précisé la même source. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les ser-

vices de la Gendarmerie nationale (GN), dix éléments de soutien aux groupes terroristes à Tlemcen, Oran et Bordj Bou Arreridj, tandis qu'un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et un chargeur garni de munitions ont été saisis à Bordj Badji Mokhtar et quatre bombes de confection artisanale détruites à Skikda, Jijel et Aïn Defla. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et en continuité des efforts «intenses» visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans le pays, des détachements de l'ANP ont appréhendé, en coordination avec les services de la GN, les garde-frontières et les garde-côtes, 18 narcotrafiquants et saisi 943,5 kilogrammes de kif traité et 28.465 comprimés psychotropes lors d'opérations distinctes menées à Aïn Defla, Oran, Tlemcen, Mostaganem, Nâama, Béchar, Batna, Tébessa, Oum El Bouaghi et El Oued. Par ailleurs, des détachements de

l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset, In-Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Tindouf et Djanet, 137 individus et saisi 3 camions, 7 véhicules tout-terrain, 132 groupes électrogènes, 118 marteaux piqueurs, 66 sacs de mélange de pierres et d'or brut, 17,062 kilogrammes de mercure, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 6,1 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande.

Dans un autre contexte, les garde-côtes et les services de la GN ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 536 personnes à bord d'embarcations pneumatiques et artisanales à Oran, Tlemcen, Aïn Témouchent Mostaganem, Boumerdès, Chlef et El Tarf, alors que 54 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Relizane, Béchar, Illizi et Tébessa.

Procès en appel d'Ali Haddad D'anciens responsables nient avoir accordé des privilèges

Le procès en appel de l'homme d'affaires Ali Haddad s'est poursuivi, mardi après-midi à la Cour d'Alger, pour le troisième jour consécutif, par l'audition d'anciens responsables et de membres de la famille du principal accusé. Interrogé par le juge, l'ancien ministre de l'Industrie Mahdjoub Bedda a déclaré que le ministère de l'Industrie avait «octroyé des avantages à ce groupe avant sa nomination à la tête du secteur», reconnaissant, toutefois, «avoir signé un document technique, en application des décisions administratives». Cependant, il a nié avoir octroyé «des indus privilèges» au groupe de Ali Haddad pendant les deux mois de son mandat ministériel. L'ancien ministre des Transports et des travaux publics, Abdelkader Kadi a nié lui aussi

avoir accordé «des indus privilèges» au groupe en question, soulignant qu'il s'en tenait «aux instructions du Premier ministre».

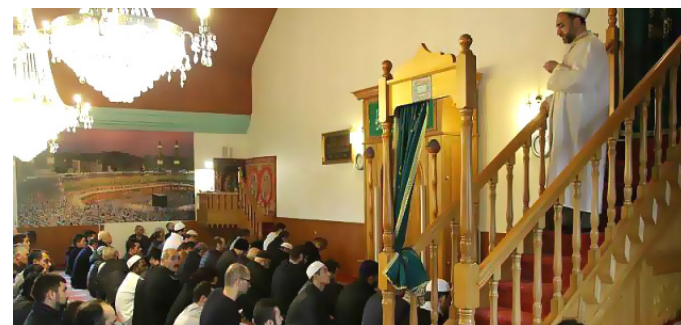
Lors de son audition, l'ancien wali d'El Bayadh, Abdallah Benmansour a souligné que le groupe Haddad a bénéficié d'une terre agricole de 50.000 ha «dans le cadre de la loi et du programme du gouvernement visant à développer» la wilaya d'El Bayadh.

Il a ajouté que sa responsabilité n'était pas engagée dans ce dossier, d'autant que «l'approbation du projet agricole du groupe» est intervenue après l'examen de 162 autres dossiers par la commission d'investissement de la wilaya, présidée par le secrétaire général de wilaya, laquelle donne son accord préliminaire avant la soumission

des dossiers à l'Office national des terres agricoles (ONTA). «Ce dernier peut donner son aval sans recourir au wali ou à la commission de wilaya», a-t-il ajouté.

Pour sa part, l'ex wali de Annaba Salamani Mohamed avait affirmé que le groupe Haddad «a obtenu les décisions d'attribution avant sa nomination à la tête de la wilaya de Annaba», niant ainsi «l'octroi, au groupe, d'indus avantages pour l'exploitation d'un foncier agricole, transféré en foncier industriel au profit du groupe». De son côté, Sofiane Haddad (neveu de Ali Haddad), a affirmé qu'il «ne connaît aucun des responsables accusés» dans cette affaire, ajoutant qu'il percevait un salaire mensuel de 200.000 da au sein du groupe.

La prière du vendredi de nouveau autorisée à partir du 6 novembre



Selon le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer, les mosquées de 1.000 places et plus seront rouvertes pour la prière du vendredi à compter du 06 novembre. Dans des déclarations à la télévision nationale, le

même responsable a indiqué que la décision a été prise par le président Tebboune, tout insistant sur le respect des mesures préventives.

De même les mosquées seront ouvertes pour la prière d'El Fadjr avec le changement des horaires du confinement.

Commerce Des interrogations sur la pomme de terre stockée

El-Houari Dilmi

Des quantités considérables de pomme de terre stockées sont mises sur le marché pour soutenir les prix de ce produit stratégique, indispensable pour le commun des consommateurs algériens. Mais la qualité de ce tubercule, stocké dans de mauvaises conditions, est souvent critiquée par les spécialistes, mais aussi par les consommateurs qui trouvent sa couleur et son goût repoussants. Pourtant, des milliers d'agriculteurs exigent une meilleure prise en charge du surplus de leur production, réclamant plus de lieux de stockage, de moyens de transport et de marchés où écouler ce tubercule. Et pour lutter contre ce phénomène justement que l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (Onilev) a annoncé mardi la création de commissions d'inspection et de contrôle chargées de constater l'état des chambres froides réservées au stockage de la pomme de terre destinée à la consommation pour l'exercice 2019-2020, avant sa mise sur le marché prochainement. En effet, dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook, l'Onilev a indiqué que l'opération de contrôle concernera 52 opérateurs stockeurs activant à travers plusieurs wilayas du pays.

Ces commissions procéderont à la vérification des quantités stockées, selon les contrats signés entre l'Onilev, les agriculteurs et les opérateurs stockeurs. Cette opération «qualitative» lancée, de manière effective, la semaine dernière, vise à connaître la durée de validité de la pomme de terre stockée, avant sa mise sur le marché. A cet effet, les contrôleurs ont constaté que les quantités de pomme de terre stockées «sont conformes aux normes sanitaires et de sécurité», à quelques jours du lancement des opérations de déstockage et de mise sur le marché, précise le communiqué de l'Onilev.

VENTE DIRECTE AU CONSOMMATEUR

Les différents marchés à travers les wilayas du pays sont

approvisionnés, depuis mars dernier, en quantités importantes de pomme de terre stockée, suffisamment pour subvenir aux besoins et à des prix raisonnables. Et c'est l'approvisionnement de ces marchés en quantités de pomme de terre stockée qui a contribué à une baisse «sensible» des prix, selon M. Mohamed Kherroubi, directeur central de la régulation et du développement de la production agricole au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, précisant que ce stock de pomme de terre a été constitué grâce à la résorption des excédents de production, conservés, durant les mois janvier et février derniers, en chambres froides au niveau de 10 wilayas. Toujours selon le même responsable, nombre de marchés de gros à l'instar de celui de Chelghoum Laïd (Mila), de Rovigo (Blida) et de Khemis El Khechna (Boumerdès) ont été approvisionnés en pomme de terre stockée, devant être distribuée aux marchés de détail des différentes wilayas du pays.

La vente directe de la pomme de terre au consommateur, par l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (Onilev), est la nouvelle politique des autorités publiques pour réguler les prix de ce produit et le mettre à la portée du consommateur. Cette opération de vente directe a commencé en mars dernier, dans les wilayas d'Alger, Aïn Defla, Boumerdès, Bouira, Annaba, El-Tarf, Skikda, Tizi-Ouzou et Blida, avant son extension à d'autres régions du pays. «La pomme de terre ne doit pas dépasser les 60 dinars le kilogramme, c'est le maximum supportable (par le consommateur), avait déclaré le président Tebboune lors de l'ouverture de la Foire de la production nationale, fin décembre dernier.

L'Algérie produit annuellement 47 millions de quintaux. L'Algérien consomme 111 kilogrammes de pomme de terre par an, l'équivalent de trois fois la moyenne mondiale qui est de 31 kilogrammes.

Elites algériennes, dites-vous ?

Tout pays, c'est vrai, a besoin d'élites, mais la vraie question repose sur la nature de ces élites et de leur renouvellement, malheureusement, totalement verrouillé depuis des lustres.



Par Cherif Ali

Concernant les élites algériennes, elles ne peuvent admettre une autre légitimité que la leur. Ou leur intelligence. Ou leur manière de gérer les affaires du pays. Des exemples ? On peut en trouver dans ces effacements des exemples. On peut en trouver dans ces effacements de dettes au profit de l'Irak, de certains pays africains, ou plus encore concernant ces prêts, dont un non remboursable, consentis à un pays voisin, alors même que le peuple n'a pas été informé de ces décisions « prises en son nom ».

Les élites, notamment celles au pouvoir connaissent le pourquoi de leurs décisions et le peuple, lui, n'y connaît rien ! Normal, les élites sortent des grandes écoles, donc elles sont forcément compétentes.

Pour les exemples cités, les élites mettent en avant la perversité du « voisinage » avec ces pays, qui leur lie les mains et à laquelle, elles s'empressent de se soumettre et d'y soumettre le peuple. Le peuple, disent-elles, ignore tout des contraintes liées aux traités internationaux ou à la géopolitique ; il persiste à ne penser qu'à ses propres intérêts. Qu'il s'agisse de coopération internationale, de normes commerciales ou plus encore, de sécurité, les règles sont implacables et par conséquent, elles s'empressent de les appliquer et de se retourner contre le peuple, pour le contraindre non pas à comprendre le fondement de leurs décisions, mais à se taire !

Le peuple, dans l'absolu, n'avait pas à commenter, par exemple, le prêt accordé au Fonds monétaire international (FMI), à partir du moment où les élites ont décidé d'en faire bénéficier l'Institution de Bretton Woods, celle-là même qui a contribué au démantèlement des entreprises publiques algériennes et à la mise au chômage de milliers de travailleurs.

Tout cet argent « généreusement » accordé aurait servi, selon le peuple, à :

- construire plus de logements,
- construire des usines et créer de l'emploi aux jeunes,
- moderniser nos villes et nos transports, moderniser les réseaux du gaz et de l'électricité,
- construire quelques barrages.

Il faut dire que les élites algériennes persistent à croire que le peuple ignore que le pays ne peut évoluer en vase clos et point n'est besoin de lui rappeler, une fois encore, que le contexte international est crucial !

Les élites au pouvoir, ou encore celles issues des grandes écoles refusent de débattre d'économie, de finances publiques, ou plus encore de défense ou de politique étrangère sachant que ces derniers volets relèvent de domaines réservés. Elles disposent pourtant de tous les moyens publics et même privés pour communiquer et expliquer leur politique.

Elles pensent qu'elles ont mandat pour agir au nom du peuple et qu'elles ont, de ce fait, toute la légitimité pour faire selon ce qu'il leur semble bon. Le peuple n'a qu'à se perdre en conjectures et à supporter comme bon lui semble !

Et c'est ainsi que la défiance entre les élites et le peuple s'installe et se creuse, cha-



que jour, un petit peu plus ! Cette défiance est d'abord verticale et se nourrit d'un sentiment d'abandon, de plus en plus répandu : les élites, qui nous dirigent, y compris celles qui sont élues, cultiveraient selon le peuple, « l'entre-soi », sans se préoccuper, ou si peu des citoyens. Et le meilleur ou plutôt le pire exemple a été donné par les députés soucieux beaucoup plus de leur confort matériel et financier que du sort des Algériens qui vont être sacrément malmenés par la crise sanitaire et économique qui va certainement perdurer des années durant !

Il serait toutefois naïf de limiter cette défiance aux seuls gouvernants.

Certes, elle frappe la classe politique dans toute sa composante mais aussi l'administration publique, les journalistes, bref toute l'élite intellectuelle.

Et aussi, les patrons d'entreprises, ceux de l'ex-FCE qui n'ont eu de cesse d'exiger plus de facilités fiscales, du foncier gratuit ou à moindre coût, sans apporter la moindre preuve, pour beaucoup d'entre eux, de leur utilité pour l'économie nationale.

À cette défiance verticale, s'ajoute une autre défiance de type horizontal ; avec l'inflation, la cherté de la vie, les rapports sociaux s'exacerbent et la méfiance, entre pairs, gagne du terrain et met à mal la cohésion sociale. Les syndicats, issus pourtant des classes prolétaires, ou font-elles alors partie des élites, et à leur tête l'UGTA, sont désavoués.

Les élites, faut-il le dire, ne communiquent pas, ou pas assez quand elles sont au pouvoir, alors qu'elles disposent de l'ensemble des médias, dont la télévision qui reste, pour elles, un espace public « monopolistique » par excellence. Elles s'emmurent dans le silence quand elles le quittent, pensant qu'il est bon pour elles de « se mettre en réserve de la république », sait-on jamais, ou se faire oublier, puisque cela vaut mieux ainsi.

Elles devront, dorénavant, regarder en face le peuple, avec lequel la rupture, si elles n'y prennent garde, pourrait, tôt ou tard, être consommée si elle ne l'est déjà, à voir la courbe vers laquelle s'envole l'abstention, scrutin après scrutin.

Affronter le peuple, dialoguer avec lui, le consulter, c'est accepter l'idée qu'il n'y a pas dans le pays :

- d'un côté, un peuple paisible, qui va aux urnes, qui applaudit car content de son sort, semble-t-il ;
- et de l'autre, un peuple frondeur, abs-

tionniste, qui rejette tout en bloc au motif qu'il déteste les élites qui ne lui accordent pas toute la considération voulue.

En fait, il s'agit de deux segments « intermittents » d'un même peuple appelés autrefois « forces vives de la nation », qui en réalité travaillent beaucoup, pour peu de choses, et souffrent aussi, énormément, du fait d'un quotidien de plus en plus difficile.

On l'aura remarqué aussi, les élites n'assument pas leurs échecs politiques, si éprouvant pour le peuple, sinon ça se saurait depuis ! Ce discrédit vaut, aussi, pour la plupart des élites passées qui sont dans l'opposition aujourd'hui, mais qui ont été en situation de gouvernance hier. Elles n'ont pas fait mieux, quand elles-mêmes, intraitables et sourdes à toutes revendications sociales, elles étaient aux affaires !

À croire que leur devise est « ordo ab chao » et ce n'est pas un hasard si, de façon systématique, les gouvernements successifs laissent le pays dans un état pire que celui qu'ils trouveront à leur arrivée : la violence et l'incivisme sont partout, l'insécurité routière fait des ravages, l'école n'en a pas fini avec ses soubresauts, le tourisme et le secteur de la pêche sont au plus mal, le commerce qui n'est pas régulé, la mercuriale qui s'effondre et les déficits qui augmentent dans tous les secteurs !

En définitive, tout est possible pour les élites qui trouvent toujours à se recycler qui au Sénat, qui dans une ambassade, et rien ne serait possible pour le peuple, si ce n'est qu'on lui demande, sans cesse, de faire des efforts, quand ce n'est pas des sacrifices qu'on exige de sa part !

Le peuple en a marre ! Car il a l'impression qu'il paye pour sa protection, mais personne ne le protège de ces élites qui disposent de ses richesses et parfois en usent et abusent, tout en lui déclarant, à tout bout de champ, que « l'Etat providence, c'est fini ! ».

Dans la situation de crise que nous subissons, plus que nous traversons, comment mettrons-nous la société en marche, si nos élites sont à court d'idées, persistent à rester dans leur monde abstrait et refusent d'associer le peuple aux décisions qui engagent son avenir ?

La crise pétrolière et sanitaire a ceci de particulier, c'est qu'elle a mis à nu la superstructure politique de l'Algérie qui est, complètement, gangrenée.

Les appareils de l'État, le Parlement, les

assemblées, les partis politiques, tous sont entraînés dans un mouvement de corruption, de soumission et d'opportunisme. À l'approche des élections, notamment législatives, c'est le règne de la mangeoire : tous s'y précipitent, les partis islamistes en tête ! rentrer dans cette caste, une seule condition : l'argent !

Force est d'admettre aujourd'hui que notre système social est organisé pour attribuer la plus grande part possible du produit de l'activité collective à un petit nombre de membres dirigeants de la société. Il ne reste plus, fort heureusement, que la souveraineté territoriale assumée par la seule ANP, glorieuse héritière de l'ALN, dont les forces surveillent nos immenses frontières, depuis des années, traquant les terroristes et les trafiquants de tous poils.

La sécurité retrouvée des Algériens est le fruit de cette armée que des forces liées aux intérêts étrangers cherchent à déstabiliser !

Aujourd'hui, on ne le répètera jamais assez, l'élite algérienne, faute de ne pas avoir trouvé des solutions au pays, notamment économiques, est disqualifiée.

Elle s'est mise elle-même hors jeu ! Pour le vérifier, il faut aller voir du côté des réseaux sociaux, Facebook, notamment, qui est en passe de devenir le plus grand média du pays !

Et ceux qui, parmi l'élite, pensent qu'ils peuvent conserver leur puissance et surtout leur avidité insatiable et leur voracité destructrice ont, désormais, du souci à se faire !

Pour l'heure, pas de jour, pas de journal télévisé, pas de « une de journal » sans le récit du déroulement d'un procès financier ; nous suivons les affres de celui d'Ahmed Ouyahia, nous nous sommes délectés des épisodes comiques à rebondissement de celui d'Abdelmalek Sellal ; nous avons culminé et ce n'est pas fini avec Ali Haddad... Nous commençons la série « Khalifa » saison 3 sans parler du programme annoncé à venir de Nouredine Bedoui.

Non seulement ces procès à répétition donnent une piètre image du pays, mais cela renforce notre détestation de l'argent qui n'est pas le nôtre et qui se transforme en dégoût de l'univers des finances, des affaires et des prétendus hommes d'affaires qui se sont largement servis grâce à leurs accointances avec les délinquants en cols blancs, ces prétendues élites qui ont géré le pays ces vingt dernières années !

Le coronavirus et la PCR se sont bien invités à table chez toutes les familles à cause des peurs que suscite la pandémie dont on ne voit pas encore la fin. Ils sont l'objet des discussions à cause des craintes et des espoirs qu'ils causent dans la mémoire individuelle, familiale et collective. Jamais aucune épidémie n'aura été vécue avec tant angoisse.

La PCR et le coronavirus (Covid-19)



Par Mohamed-Laid Haddi*

Cette épidémie est une épreuve commune, vécue par toute la collectivité et demande la solidarité et le partage sous tous leurs aspects y compris le partage des connaissances sur les agents pathogènes qui la causent et sur les moyens et modalités pour les combattre et limiter leurs dégâts. Durant les deux siècles passés, l'humanité a connu plus d'une dizaine d'épidémies causées par des virus et s'en est sortie. La grippe A, ou grippe espagnole, due au virus H1N1, transmise par des oiseaux sauvages est apparue à la fin de la Première Guerre mondiale, dans les années 1918-1919, a occasionnée un grand nombre de victimes. Elle fut suivie quarante ans plus tard par une autre grippe A, causée par le virus H2N2, transmis par le canard, avec moins de dommages. Dix années plus tard, une troisième pandémie fut causée par un virus du type grippe A H3N2, transmis par le porc et le poulet. La pandémie due au virus du sida, le virus HIV-1, apparaît au début des années 1980 et continue de sévir jusqu'à nos jours. Le début des années 2000 vit l'apparition de la pandémie appelée SRAS ou syndrome respiratoire aigu sévère causée par le coronavirus SARS (en anglais) dont les vecteurs étaient la chauve-souris et la civette. Le virus H1N1, causant la grippe A, revient en 2009-2010, causant la grippe

porcine mexicaine, transmise par le porc. Deux années plus tard, en 2012, plus d'une vingtaine de pays sont touchés par une épidémie due au coronavirus MERS (Middle East Respiratory Syndrome) et transmise par la chauve-souris et le dromadaire. L'année 2013 vit l'apparition d'une épidémie localisée dans 10 pays de l'Afrique de l'Ouest causée par le virus Ebola. Juste avant l'actuelle pandémie, le virus Zika transmis par des moustiques causa d'importants dommages aux pays touchés (76 au total). Enfin l'actuelle pandémie est due au coronavirus SARS Covid-19 et n'a épargné aucun pays au monde. Chaque épidémie ou pandémie a eu son lot de victimes humaines et ses dommages économiques qui se chiffrent par milliards de dollars selon les cas.

Aussi il nous a semblé opportun de mettre entre les mains des lecteurs les moins familiers avec le domaine de la biologie moléculaire quelques aspects de la biologie des virus dans le but de les rapprocher le plus possible de ces concepts martelés à longueur de journée depuis l'apparition de la pandémie due au coronavirus. C'est également pour se familiariser avec le monde des virus qui fait partie de notre univers quotidien et mettre un peu de lumière (car il en faudrait beaucoup plus) sur la nature des virus et leurs rapports parfois agressifs avec notre santé. Heureusement que seul un nombre réduit de virus parmi ceux qui existent (et il y en a par dizaines) est un agent pouvant

causer des maladies virales. Si le concept de virus est déjà présent dans le langage familier à travers l'administration de certains vaccins pour la grippe, la rougeole, les oreillons ou la rage, le concept de PCR l'est beaucoup moins et ne s'acquiert que durant la formation universitaire.

Les virus ont une structure moléculaire abiotique (sans vie) complexe. Ils ne prennent vie que lorsqu'ils infectent des cellules vivantes. Ce sont des structures moléculaires sans capacité de se reproduire de manière autonome, car manquant de tous les organites qui permettent la vie cellulaire (mitochondries, cytoplasme, noyau, appareil de Golgi, etc.). Les virus dépendent des cellules qu'ils parasitent. Leurs tailles infimes ont longtemps retardé leur découverte (19^e siècle) par rapport aux bactéries et aux levures (17^e siècle). Pour tout bagage, le virus possède un acide nucléique (ADN ou ARN) enveloppé dans une membrane protéique qui le protège de la dégradation mais qui lui permet aussi de se fixer sur les cellules cibles pour y entrer. Ceci en plus de quelques enzymes de réserve. En dehors de la cellule le virus est inactif si les conditions environnementales le permettent et c'est dans ce sens que les gestes barrières prennent leur sens. Seule l'infection d'une cellule (dans laquelle il trouve les organites et les processus biologiques qui lui manquent) peut permettre au virus de se reproduire et causer des dégâts pour la cellule et l'organisme. Selon le groupe auquel il appartient, le virus se multiplie soit dans le cytoplasme de la cellule infectée, soit dans le noyau cellulaire même. L'ADN ou l'ARN du virus contiennent peu de gènes (par rapport à une cellule animale, végétale ou bactérienne) suffisants pour assurer sa reproduction et à l'accomplissement du cycle viral. Les gènes sont des parties de l'ADN ou de l'ARN qui correspondent à des fonctions assurées à travers des protéines ou autres molécules. Les gènes des virus ont moins de contraintes pour devenir actifs, contrairement à ceux des cellules animales, végétales ou bactériennes qui sont sujets à régulation. Les virus diffèrent par l'acide nucléique qui porte leurs gènes, par les cellules cibles qu'ils sont capables d'infecter, par la vitesse avec laquelle ils accomplissent leurs cycles et beaucoup d'autres propriétés.

Il est naturel que l'on cherche à reconnaître et à identifier le virus responsable de la maladie qui nous touche pour élaborer la conduite à tenir.

LES VIRUS ET NOUS

Le corps humain évolue dès la naissance dans un environnement où existent plusieurs types de virus. Il réagit dans les limites de ses capacités à l'intrusion de tout type de corps étranger et tente de le dégrader ou de le neutraliser. Seuls quelques virus sont en mesure d'infecter nos cellules. Un grand nombre de virus se trouvent dans la nature et chaque type de virus n'infecte que ses cellules cibles. Ainsi, il y a des virus qui infectent les cellules végétales appelés aussi phytovirus (virus Y de la pomme de terre, virus de la maladie bronzée de la tomate, etc.), d'autres infectent les cellules humaines (comme l'herpès du visage dû au virus Herpes simplex, la rougeole due au paramyxovirus, la rubéole due au Togavirus) et d'autres les cellules bactériennes (bactériophage Lambda ou T4 spécifique de la bactérie du côlon *Escherichia coli*, et d'autres virus spécifiques de bactéries responsables d'infections nosocomiales). Pour cette dernière catégorie de virus, des vertus thérapeutiques ont été

trouvées aux bactériophages dans la phagothérapie (guérir des maladies causées par des bactéries en les tuant par des virus qui leur sont spécifiques).

La principale différence entre un virus et un autre est sans doute le type d'acide nucléique qui porte ses gènes (ADN ou ARN). Car en fonction de cet acide nucléique, le cycle viral accompli est particulier. L'acide nucléique viral est associé à des protéines de protection à l'intérieur d'une membrane protéique et glycoprotéique qui constitue aussi l'interface avec les cellules cibles : elle contient les protéines capables de réagir avec des récepteurs (eux aussi des protéines) de la surface externe de la cellule cible. Cette réaction permet la fixation de la particule virale à la surface de la cellule cible et ouvre la voie au démarrage de l'infection virale.

Tous les constituants d'un virus, y compris son acide nucléique, proviennent de la cellule qu'il a infectée et détruite. Il synthétise les différents constituants de la particule virale au sein de la cellule, les assemble et ensuite détruit la membrane de la cellule infectée et libère par dizaines les particules virales (virions) nouvellement produits. Schématiquement, on peut comparer un virus à un robot programmé qui entrerait dans une usine (la cellule) dans laquelle il y aurait des chaînes de montage qu'il détournerait pour fabriquer à partir de ce qui existe dans l'usine tous les éléments qui finiront par former des dizaines de robots qui lui sont semblables (virions) et qui finiront endommager l'usine et sortir pour chercher d'autres usines.

C'est le schéma général d'un cycle viral, mais il n'en est pas de même pour tous les types de virus qui peuvent nous affecter. Comme les différents virus n'ont pas le même patrimoine génétique, le cycle viral varie d'un groupe de virus à l'autre.

Les virus sont actuellement répartis en sept groupes différents selon la classification de Baltimore établie essentiellement sur la base de la nature de leurs acides nucléiques. Dans les deux catégories très générales citées plus haut se distinguent différents groupes de virus.

Parmi les virus dont le patrimoine génétique est porté par l'ADN, il y a un groupe avec l'ADN double brin normal (groupe I, comme les virus de l'herpès des lèvres, le virus de la varicelle et du zona et les virus des verrues), un groupe avec l'ADN simple brin (groupe II, comme le virus de l'anémie du poulet) et un autre groupe avec un ADN double brin (groupe VII, comme le virus de l'hépatite B) mais qui demande à être converti en ARN et enfin en ADN double brin compatible avec les processus moléculaires de la cellule cible. Parmi les virus dont le patrimoine génétique est porté par l'ARN, il y a un groupe avec l'ARN double brin (groupe III, virus de la gastroentérite chez l'enfant) et trois groupes avec un ARN simple brin dont : un groupe avec l'ARN simple brin positif (ARN+, groupe IV, tous les coronavirus, le virus de l'hépatite C), directement utilisable par les ribosomes de la cellule, un groupe avec l'ARN simple brin négatif (ARN-, groupe V, comme les virus de la grippe, de la rougeole, le virus de la rage, le virus Ebola), et enfin un dernier groupe avec un ARN (groupe VI, ARN-RT, comme le virus de l'immunodéficience acquise HIV ou Sida et le virus de la leucémie bovine) qui demande à être converti en ADN double brin normal pour pouvoir se multiplier.

Suite en page 7

*Professeur en microbiologie, Laboratoire de mycologie, biotechnologie et activités des microorganismes, Département de Microbiologie, FSNV/UFMC Constantine.

La PCR et le coronavirus (Covid-19)

Suite de la page 6

Que l'acide nucléique viral soit de l'ADN ou de l'ARN, une fois dans la cellule infectée, il doit être converti (grâce à des enzymes soit cellulaires, soit virales) en ARNm traduisible en protéines qui servent aux différentes fonctions virales, parmi lesquelles la synthèse de l'acide nucléique des nouvelles particules virales et autres constituants essentiels à la reconstitution des nouvelles particules virales. Les virus à ARN ont des génomes de taille modeste (quelques dizaines de gènes) alors que ceux à ADN peuvent avoir des génomes de taille comparable à celle des bactéries (quelques centaines de gènes). Le développement du virus dans la cellule cible interfère gravement avec les fonctions de cette cellule. Le cycle viral, qui peut durer de quelques heures à plusieurs jours, est le trajet fait de plusieurs étapes, qu'accomplit la particule virale depuis sa fixation sur la cellule cible jusqu'à la libération d'une nouvelle génération de particules virales hors de la cellule infectée. Les différentes étapes du cycle viral sont l'objet d'intérêt de la recherche scientifique, de par le monde, visant à trouver des substances naturelles ou de synthèse en mesure de « briser » le cycle viral et d'arrêter la progression de l'infection virale. Le nombre d'étapes, leurs durées, leur succession et les gènes qui les contrôlent sont spécifiques du type de virus infectant la cellule et de l'environnement dans lequel elle évolue.

Le coronavirus Covid-19 est un genre de virus de la famille des coronaviridae, dont le matériel génétique se présente sous forme d'ARN positif associé à des protéines pour former la nucléocapside (N), entourée d'une enveloppe phospholipidique (E) d'où émergent des protéines et des glycoprotéines à la surface externe de la particule virale sous forme de spicules (protéines S). Les coronavirus ont un génome d'environ 30 kilobases, l'équivalent de 30 gènes environ, donc de 30 fonctions différentes. Le cycle viral se déroule dans le cytoplasme, contrairement à d'autres virus pour lesquels le cycle viral passe par le noyau de la cellule infectée.

La PCR permet d'aller directement vers l'identification du virus en révélant la présence/absence de son ADN ou de son ARN. D'autres méthodes existent et cherchent à détecter la présence du virus soit en recherchant dans le sang du patient un constituant du virus lui-même (méthodes sérologiques), soit en recherchant les anticorps (des immunoglobulines) produits par l'organisme suite à l'infection par le virus (méthodes immunologiques).

Les virus peuvent aussi être observés au microscope électronique et leurs effets mis en évidence par des méthodes de l'imagerie médicale.

À part la PCR, les autres méthodes de détection du virus sont des méthodes indirectes. En quoi consiste cette technique moléculaire ? Elle consiste à révéler, de manière spécifique, la présence ou l'absence du matériel génétique du virus recherché dans les prélèvements provenant du patient. Comment est-elle mise en œuvre ?

Dans le prélèvement effectué sur le patient et après un traitement chimique adéquat, une région du matériel génétique du virus (une partie de l'ARN du coronavirus, qui peut correspondre aux gènes qui codent pour les protéines N, M, E ou pour certaines protéines du complexe de réplication du virus, RTC) est répliquée (produite en plusieurs milliers de copies) grâce à une enzyme dans un milieu réactionnel précis et dans des conditions physico-chimiques précises. Si le virus a comme matériel génétique de l'ARN, il sera converti en ADN pour que la PCR soit mise en œuvre. La partie du génome visée par l'amplification est définie grâce à de



courts segments d'ADN spécifiques du virus étudié et qui se placent d'un côté et de l'autre du fragment d'ADN visé par l'amplification. Ces courts segments, appelés amorces, guident l'enzyme chargée de faire des copies du matériel génétique partiel du virus. Pour quelle raison le matériel génétique du virus est amplifié (copié en de milliers de copies identiques) ? Les quantités de matériel génétique présentes dans les prélèvements sont en général faibles et demandent à être augmentées pour être révélées. L'amplification est rapide et suit une allure exponentielle : d'un ADN on en fait deux, de deux on en fait quatre, etc. Si la quantité initiale est de mille copies du matériel génétique, après une amplification, qui dure une minute environ, on en obtient deux mille, ensuite 4 mille, 8 mille, 16 mille, etc. Mais amplifier un ADN ne permet de le détecter, aussi, un autre court segment d'ADN spécifique du virus et appelé « sonde », a été mis au point et marqué de manière à être détecté par un procédé physique (spectrophotométrie) ou chimique. La sonde réagira avec l'ADN amplifié et émettra un signal, si et seulement si l'ADN est celui du virus, sinon la réponse est négative.

Dans la PCR actuelle, on utilise des sondes fluorescentes qui émettent un signal quand il y a amplification. Le signal est capté par un fluoromètre, traité électroniquement, élaboré et affiché à l'écran de l'appareil. La version RT qPCR permet en outre d'évaluer le nombre de copies en ADN (ou en ARN) existantes dans le prélèvement. La PCR suppose que le matériel génétique du virus soit connu d'avance pour que amorces et sondes soient mises au point. Le séquençage du matériel génétique du virus (effectué en quelques jours seulement) permet d'en connaître l'intégralité de sa constitution nucléotidique et sert pour la préparation des sondes et des amorces spécifiques pour chaque virus.

Si dans la cellule vivante les conditions physico-chimiques de la duplication de l'ADN sont assurées naturellement par la cellule elle-même (cas des organismes monocellulaires comme les bactéries) ou par

la cellule et l'organisme (cas des organismes pluricellulaires, pour la thermorégulation, comme les cellules humaines p.ex.), in vitro, l'expérimentateur doit disposer de toute l'instrumentation ainsi que de tous les réactifs qui rendent réalisable la même réaction qui va se passer en dehors de la cellule vivante.

C'est ainsi que l'on doit s'assurer l'apport de tous les ingrédients qui participent à la réaction de polymérisation en chaîne et de la régulation des conditions thermiques qui rendent les différentes étapes de la PCR réalisables.

La PCR est-elle la technique absolue dans la détection du matériel génétique des virus ? En science l'absolu n'existe pas ! La PCR est une méthode qui se caractérise par une grande fiabilité, une sensibilité élevée (elle révèle la présence du matériel génétique du virus même à faible concentration dans le prélèvement) et spécifique (des virus très proches ne sont pas confondus durant l'analyse, grâce à la spécificité des amorces et des sondes). La PCR peut donc révéler la présence du virus au début, au milieu et à la fin de l'infection virale.

Toutefois, le respect des conditions physico-chimiques, des procédures d'extraction du matériel génétique viral constitue un critère de réussite de cette technique de diagnostic moléculaire. Les faux positifs (dus à la contamination d'un prélèvement sain par un autre prélèvement contenant le virus) et les faux négatifs (dus au blocage de la réaction d'amplification pour diverses raisons) existent dans la mise en œuvre de la PCR.

Les méthodes physiques (scanner), immuno-chimiques (recherche d'anticorps dans le sang du patient) et sérologiques (recherche d'antigènes dans le sang du patient, dans cette technique, les protéines virales sont spécifiquement détectées), dans les limites de leur application, sont également des techniques indirectes valables pour le suivi de l'infection virale. Les différentes méthodes peuvent être combinées pour un meilleur suivi des infections.

D'autre part, il existe d'autres techniques moléculaires, apparentées à la PCR,

qui permettent d'identifier les virus et les microorganismes par leur matériel génétique et qui utilisent des enzymes d'amplification et des conditions physico-chimiques différentes de celles de la PCR. Parmi lesquelles on peut citer la ligase chain reaction (LCR), la LAMP (loop mediated isothermal amplification) et la SDA (strand displacement amplification). Nous gagnerons à les maîtriser. Notre pays n'est pas sans ressources dans sa lutte contre les infections virales.

Chaque matin des milliers de médecins, d'infirmiers, de techniciens et d'autres personnels appartenant à différentes structures se dirigent vers leurs postes de travail pour apporter leur soutien et aider les patients à surmonter leurs difficultés de santé. De par le mode, les jeunes biologistes sont le fer de lance de la recherche scientifique en biologie moléculaire. Plusieurs dizaines de masters en biologie moléculaire des microorganismes sont formés chaque année au Département de Microbiologie dans la maîtrise tant théorique que pratique des concepts, des méthodes et des techniques d'étude et d'analyse dans ce domaine pour traquer les virus et autres agents pathogènes ou non, ceci à l'issue de cinq années d'études universitaires. La nécessité de généraliser l'usage des techniques moléculaires de diagnostic et d'identification des microorganismes devraient leur ouvrir les portes de l'emploi. Il faut croire en ces ressources humaines, il y va de notre santé, de notre sécurité, de notre survie.

Ce texte est un bref survol du monde des virus auquel appartiennent les coronavirus responsables d'infections respiratoires et des techniques de dépistage parmi lesquelles la PCR qui permet d'identifier les organismes par leur matériel génétique (ARN ou ADN). L'objectif est d'apporter des éléments de discussion et de réflexion, du moment que les virus sont devenus l'objet de nos discussions quotidiennes. Il existe sur le Web et dans plusieurs ouvrages des informations détaillées sur les virus et la PCR qui évoluent rapidement eu égard à l'intérêt que cela représente pour la santé humaine.

Mohamed-Laid Haddi

L'assassin de Chaïma mérite la mort



Par Mekideche Abdelkader*

Le moratoire sur l'exécution de la peine de mort, dans notre pays, devient une aberration et une injustice immense vis-à-vis des victimes, de leurs parents et de la société. Une recrudescence des viols suivis d'assassinats, dont sont victimes des jeunes filles et des jeunes garçons et dont les auteurs sont des barbares, des déchets humains, empêche de trop philosopher. Des violeurs-assassins essaient toutes les régions du pays. L'Etat, la justice et l'arsenal juridique s'avèrent incapables d'endiguer cette hécatombe.

Un mimétisme absurde pousse la majorité des pays du monde à abolir la peine de mort, pour certains, et, pour d'autres, à surseoir à son exécution. L'Algérie n'a exécuté aucune peine de mort depuis l'année 1993, elle s'en vantait et s'en vante encore. Elle ne l'a pas abolie pour autant. Ce qui laisse dire aujourd'hui à M. Lazhari Bouzidi, président du Conseil national des droits de l'homme, que rien n'empêche chez nous l'exécution d'un condamné à mort. Évidemment qu'il s'agit de la part de ce responsable politique d'une réaction à chaud face à un événement dramatique pour plaire, satisfaisant, leurrer et calmer une opinion publique prête à s'enflammer. Mais vite l'homme politique rangé refroidira, il verra que l'Etat n'exécutera pas ses grands criminels, ni aujourd'hui ni demain, et que ceux-ci bénéficieront, comme à l'accoutumée, de prisons confortables et de réduction des condamnations à perpétuité.

Chaque Etat a sa réalité sociale, ses références culturelles et culturelles, ses impératifs propres. Vouloir appliquer le modèle norvégien ou suédois à la société française, américaine et, à plus forte raison à la société algérienne, est une absurdité totale. Ni les performances éducatives, ni la prospérité sociale, ni les performances économiques, ni le bonheur national ne sont les mêmes dans ces différents pays. Par conséquent, une norme qui est bonne pour une société peut s'avérer dangereuse pour une autre. Il en est ainsi de celles relatives au traitement des fléaux sociaux et des crimes. La France, qui se targue d'être la source de tous les humanismes, vient de se réveiller sur une réalité autre que celle qui

habite l'imaginaire collectif français depuis si longtemps. Le peuple français, choqué par les viols et les assassinats en série, réclame, en majorité, le rétablissement de la peine de mort ! Qui l'eut cru dans le pays de Voltaire, de Mitterrand et de Badinter ?

En l'absence d'institut de sondage, nul ne peut dire quel est le pourcentage des Algériens qui sont contre la peine de mort. Mais il est facile de parier sans risque qu'ils sont très minoritaires et que l'extrême majorité d'entre nous est pour cette sanction extrême quand il s'agit de crimes extrêmes. Et donc, si vraiment dans ce pays, le peuple est LE SOUVERAIN, ceux qu'il a élus à sa tête sont dans l'obligation de chercher à savoir qu'elle est sa volonté et de la consacrer.

Il est difficile, en ces moments de peine nationale causée par l'horrible viol suivi du meurtre dans des conditions des plus horribles de Chaïma et de tant d'autres victimes, de ne pas assimiler toute idée abolitionniste à de l'incitation aux crimes. Être contre l'exécution de la peine de mort, c'est tout simplement être du côté des assassins. Le violeur-assassin de la pauvre Chaïma ne mérite pas que l'on trouve des explications et des justifications à son forfait. Il ne mérite pas moins que ce qu'il lui a fait subir : c'est-à-dire la mort dans une très grande souffrance.

Socrate justifiait «l'injustice» de la mort donnée comme peine par le fait que «nul n'est méchant volontairement», insinuant par là que tout criminel est forcément le produit d'une société qui fonctionne mal. Peut-être. Mais qu'importe. Faute de maîtriser la cause, il faut agir sur le résultat. Et ce résultat pourri, il faut s'en débarrasser comme on se débarrasse d'un doigt ou d'un pied gangrené : le couper.

Trop tard, l'assassin de Chaïma ne mérite plus de vivre. Peut-être que son exécution ne dissuadera pas d'autres criminels de sa nature, mais elle aura au moins pour avantage de compenser l'immense souffrance que la pauvre a subie et l'incommensurable douleur qu'endurent et endureront à jamais son père, sa mère, ses frères et ses sœurs. Peut-être que la peine de mort est une peine barbare et sauvage, comme le prétendent les progressistes, oui, mais il est certain que cette barbarie est le seul langage, la seule peine que conçoivent les barbares et les sauvages eux-mêmes.

*Universitaire et avocat

LA CHRONIQUE
DU BLENDARD



Paris : Akram Belkaïd

Des dattes, du vrac, de la mondialisation et de la politique économique

« **C**e qui est bon pour la General Motors est bon pour l'Amérique ». Cette phrase fut prononcée en 1953 par Charles Wilson lors de son audition par des élus américains qui devaient valider sa nomination au poste de secrétaire à la défense des Etats-Unis. Le problème, c'est que le candidat était aussi un actionnaire important du fabricant automobile General Motors (GM), ce qui faisait craindre des conflits d'intérêt. La réponse de Wilson est entrée dans l'histoire car elle entérinait l'idée que les stratégies d'une multinationale comme GM ne pouvaient que servir l'Amérique. Depuis, les choses ont beaucoup évolué et il est établi aujourd'hui que les entreprises transnationales et les pays où se trouvent leur berceau peuvent avoir des intérêts totalement divergents.

En clair, et sans entrer dans une longue démonstration, la mondialisation et l'évolution du commerce international ont créé une situation où les États sont le plus souvent sur la défensive et où la notion de « patriotisme économique » est très souvent incompatible avec le libre-échange, l'ouverture des frontières, la libre circulation des capitaux, les opérations boursières (comme les offres publiques d'achat - OPA - hostiles ou amicales) et, bien entendu, les délocalisations. Certes, il arrive parfois que les gouvernements s'emparent d'un dossier brûlant, comme par exemple le rachat d'une entreprise par un concurrent étranger - comme c'est le cas aux Etats-Unis avec les sociétés chinoises qui y font leur marché - mais, de façon générale, l'idée qu'il pourrait exister en permanence un nationalisme économique n'est guère pertinente.

Dans cet ordre d'idée, l'Algérie semble constituer un cas à part. Il y a quelques jours, Kamel Rezig, ministre du commerce, s'en est pris aux exportateurs algériens de dattes en vrac. Au-delà de l'aspect comique de sa déclaration - emploi du terme « frac » au lieu de celui de vrac et référence au jeu de dominos pour insister sur la fermeté de sa stratégie (on appréciera ce genre de propos à sa juste mesure) - cette sortie en dit long sur les impasses du pays en matière de politique économique. De mémoire, je ne crois pas encore avoir entendu un dirigeant s'adresser aux Algériens pour leur expliquer quelle était clairement l'orientation de l'Algérie en la matière. Avons-nous entendu une phrase du type « le socialisme, c'est fini ? », je ne le crois pas. Avons-nous entendu une phrase du type « notre choix, c'est l'économie sociale de marché et voilà ce que ça veut dire », je ne le crois pas non plus.

Nos dirigeants, y compris ce gouvernement béni qui promet une « Algérie nouvelle » n'ont cessé de dire que le pays est apte à entrer dans la mondialisation, à y jouer un rôle majeur, etc. En réalité, la navigation se fait à vue depuis la mise en parenthèse des réformes lancées à la fin des années 1990. Un jour, c'est vive la mondialisation, on signe avec une légèreté coupable un ac-

cord de libre-échange avec l'Union européenne (UE, 2005), on annonce urbi et orbi que l'on est candidat à l'admission à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qu'on veut être un « hub » financier et qu'on veut être une « start-up nation ». Un autre, c'est le coup de volant dans l'autre sens. On vote des lois pour limiter à 49% la part des compagnies étrangères dans le capital des entreprises algériennes, on laisse la Bourse d'Alger s'étioler au fil des ans, on ne fait rien pour réformer l'administration tout en continuant à revendiquer une place - toujours pas accordée - au sein du G20. Nous sommes en 2020, l'Algérie ne fait pas partie non plus des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) ou d'autres clubs de pays émergents mais, trouville du présent chroniqueur, elle est membre à part entière des VILAIN (Venezuela, Irak, Libye, Algérie, Indonésie, Nigeria), autrement dit ces pays qui peinent à diversifier leurs économies et à sortir du tout pétrole.

Ce qui est intéressant avec la sortie de Kamel Rezig, c'est qu'il s'en prend aux exportateurs de vrac sans même comprendre que s'ils optent pour cette option, c'est uniquement parce qu'ils y trouvent leur compte. La question qui importe, c'est bien de savoir pourquoi une exportation après conditionnement, c'est-à-dire avec une plus forte valeur ajoutée, leur semble impossible alors qu'ils auraient plus à y gagner, du moins en théorie. Et là, on en revient à la politique économique et aux réformes. Le constat est évident : pour l'heure, l'environnement légal, fiscal et douanier fait obstacle à des exportations à valeur ajoutée.

Les producteurs algériens de dattes trouvent tout simplement leur compte en exportant du frac, pardon, du vrac. Peu leur importe que ce vrac soit conditionné ailleurs, notamment en Tunisie, pour être réexporté sous label tunisien. Ce type de circuit existe dans le monde entier. Du miel est produit en Bulgarie, mis en pot en Slovaquie et vendu sous label européen. Les autorités bulgares ne sonnent pas le tocsin parce que l'honneur de leur pays est bafoué. La réexportation fait, par exemple, la fortune de ports comme celui de Dubaï. En somme, c'est la règle du jeu imposée par la mondialisation. Les agents économiques sont rarement chauvins dans la conduite de leur activité, ce qui prime pour eux, c'est le compte de résultat. Point de wanetoutrisme en matière de commerce.

Le cours du baril ne repartira pas de sitôt à la hausse. Cela signifie que la diversification de l'économie est une urgence. L'Algérie n'est pas obligée de se plier totalement aux règles de l'ultralibéralisme. Elle peut, et doit, résister aux sirènes du libre-échange. Mais elle a surtout besoin d'une doctrine économique claire et d'un vrai débat sur les options stratégiques qui s'offrent à elles. La facilitation des exportations hors-hydrocarbures en fait partie et, si on y est favorable, il n'y a pas lieu de saupoudrer cela de considérations nationalistes qui ne font que compliquer la donne.

Pour une collaboration équitaine avec les médecins libéraux

Par Bouchikhi Nouredine*

C'est un montant figé délibérément depuis des décennies afin de bénéficier des services des médecins installés dans le privé sans devoir en déboursier le sou ; il s'agit ni plus ni moins que d'une pratique « esclavagiste » qui constitue à recourir aux praticiens libéraux contre leur gré afin de réaliser des actes le plus souvent chirurgicaux à titre gracieux puisque l'indemnité en question fixée est définie non pas à l'acte mais à l'heure et s'élève à la modique somme de 120 DA et ce n'est pas une erreur de transcription mais il s'agit bien de cent vingt dinars ! (Même pas un euro) que la majorité des médecins trouvent dégradant pour accepter de les encaisser !

Certains gestionnaires conscients de cette aberration tentent de rétablir tant que soit peu ces malheureux médecins dans leur droit légitime. En les rémunérant sur la base d'une garde médicale qui ne dépasse guère les cinq mille dinars ! Sachant qu'au cours d'une garde le médecin peut effectuer plusieurs interventions notamment les obstétriciens. Alors qu'une simple appendicectomie ou une césarienne est rémunérée en moyenne vingt mille dinars dans les cliniques. Cette disparité fait que la plupart des médecins privés n'interviennent que sur réquisition puisqu'ils refusent de consentir à accepter ces conditions humiliantes.

Ce décalage flagrant entre les honoraires si on peut les qualifier ainsi n'encourage guère les médecins à combler les déficits chroniques des services hospitaliers notamment dans les villes de l'intérieur et il constitue de surcroît une source de conflits perpétuels entre les médecins et les responsables des secteurs hospitaliers qui finissent souvent devant la justice elle-même prise au piège pour se retrouver dans une position inconfortable à devoir trancher entre le médecin abusivement réquisitionné et exploité et une administration qui se réfugie derrière une opinion publique en quête d'une prise en charge légitime notamment dans l'urgence et qui ignore tout de ces circonstances et qui est méthodiquement chauffée souvent à blanc contre le médecin accusé à tort de non-assistance à personne en danger ! Le flou réglementaire régissant la réquisition n'aide pas aussi à prendre une décision juste et équitable qui dans la plupart des cas fait que le médecin libéral en paye seul les frais.

En effet la réquisition est définie par « une injonction faite à une personne, par une autorité judiciaire (procureur ou ses substituts, juge d'instruction, l'officier de police judiciaire) ou administrative (le Wali, le chef de Daïra ou le Président de l'assemblée populaire communale) d'avoir à exécuter telle ou telle mission ». *

« Dans le cas d'un médecin, il s'agit d'un acte médical urgent visant à procéder rapidement à certaines constatations constituant des preuves indicielles et menacées de disparition ou à porter

secours aux victimes en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ou de calamités de toute nature ». *

En résumé il s'agit d'une obligation juridique pour répondre à une mission URGENTE La réquisition est impérative et nominative.

Ce qui n'est pas le cas dans la pratique quotidienne où la réquisition est devenue un mode de gestion des responsables incapables d'assumer leurs devoirs. Ils s'attaquent au maillon le plus faible en l'occurrence le médecin libéral qui se trouve acculé et harcelé dans le mépris total de la

Il en est certaines aberrations et injustices qui laissent perplexes et ce malgré l'évidence et le bon sens ; un déni de droit avec toutes les conséquences négatives que cela engendre. Je pointe par la l'indemnité misérable octroyée aux médecins libéraux en contrepartie de prestations au niveau des structures hospitalières publiques .



législation en vigueur et en absence d'une protection juridique et syndicale.

Il s'agit le plus souvent d'un simple directeur d'hôpital qui rédige et signe illégalement la réquisition ou d'un directeur de la santé de la wilaya. Certaines réquisitions sont même signées à blanc et à l'avance ! Une réquisition préméditée en quelque sorte ! Piétinant ainsi la législation. La réquisition réglementaire qui est ponctuelle pour un cas précis est devenue une exception ; ce sont par contre des listes de garde qui sont établies à l'avance et désignant les noms des médecins libéraux sans tenir même pas compte de leurs obligations envers leur patiente. Ce sont les chirurgiens qui sont visés et surtout les gynécologues, la pratique a tendance d'ailleurs à devenir monnaie courante dans plusieurs villes en absence d'intervention des autorités censées protéger les médecins en tant que citoyens.

D'autres responsables de la santé ont encore poussé le bouchon plus loin en exigeant des médecins en quête d'installation de signer un accord notarié pour être autorisé à exercer en libéral ! Une condition illégale et un chantage en bonne et due forme alors que la réglementation en vigueur ne fait pas mention de cette condition d'autant plus que ces médecins avaient pour la plupart effectué leur service civil dans ces mêmes villes où ils sollicitent s'installer ! ils ont donc bien rempli leur contrat et attendent que l'administration en fasse de même ! il s'agit donc de la crédibilité des lois de la république qui est là en jeu, piétinée par des responsables en mal d'imagination et refusant de prendre le taureau par les cornes.

Le médecin libéral s'il consent à répondre exceptionnellement à un cas urgent précis et limité dans le temps il ne peut en aucun cas être le bouc émissaire d'un système défaillant qui veut réduire les personnes à des esclaves corvéables à merci sous prétexte d'agir par humanisme. Tout travail mérite salaire et si ces gestionnaires ne trouvent aucun obstacle (financier ou réglementaire) à rémunérer un plombier, un chauffagiste, un mécanicien ou un entrepreneur au juste prix ; tel qu'il est porté sur la facture et aussi exorbitant que soit le montant ; ils ne se gênent nulle-

ment par contre à vouloir obtenir des prestations gratuites en usant et abusant de subterfuges bureaucratiques quand il s'agit du médecin privé qui apparemment est coupable de détenir une dette insolvable envers l'administration qu'il devra alors rembourser éternellement !

Ces mêmes gestionnaires prennent comme prétexte ces situations de pénuries de médecins spécialistes pour justifier leurs demandes insistantes pour faire venir des missions étrangères qu'ils n'hésitent pas à leur étaler le tapis rouge en les rémunérant en devises fortes, en mettant à leur disposition des appartements meublés leur assurant ainsi le gîte et le couvert et par-dessus tout en leur conférant une immunité judiciaire exigée lors de la rédaction des contrats pour être à l'abri d'éventuelles poursuites alors que le médecin algérien n'a même pas le droit à des honoraires équitables ! Et même en cas d'ennui médico-légal dans l'accomplissement de sa réquisition il ne bénéficie d'aucune protection faute de cadre juridique adapté. Certes certains médecins qui pour la plupart sont âgés et malades ne peuvent répondre à des réquisitions ; une éventualité qui est normalement prévue par la loi mais nullement respectée ce qui donne au médecin le sentiment d'être victime d'une conspiration qui dépasse ses capacités de résistance et le pousse souvent à changer de ville pour s'installer dans les wilayates déjà bien loties en structures hospitalo-universitaires et en cabinets pour se mettre à l'abri de cette situation en aggravant ainsi encore davantage l'état de pénurie des villes de l'Algérie profonde.

Amoins d'une volonté des plus hautes autorités du pays pour parer définitivement à ce problème récurrent ce sera en fin de compte le simple citoyen qui en payera chèrement le prix. Et ce ne sont pas les propositions qui manquent.

Pour ce qui est des spécialités chirurgicales et obstétricales l'apport des résidents de spécialité avancée pourrait être salvateur et rendre leur stage pratique bénéfique au lieu de s'amasser dans des services pléthoriques leur offrant peu de pos-

sibilités d'aiguiser leur pratique. Nous ne nous répétons jamais assez que seules des mesures incitatives financières, administratives, sociales pourraient avoir un impact sur la destination et le choix des nouveaux diplômés.

La révision urgente de l'indemnité accordée aux médecins privés en fonction des actes ou sous forme d'une allocation forfaitaire conséquente qui même si elle ne tentera pas tous les médecins libéraux elle aura au moins le mérite de rétribuer justement ceux qui seront intéressés particulièrement les jeunes installés en quête d'un nom et d'expérience et quel que soit le montant qui leur sera accordé il sera certainement bien en deçà de ce que pourra coûter un coopérant étranger !

Définir les termes d'un nouveau cadre d'une convention qui prend en compte les intérêts légitimes des deux parties pour ne pas dire dans l'état actuel des choses des médecins libéraux afin de mettre fin à cette situation d'injustice qui cible exclusivement des citoyens par le simple fait qu'ils soient médecins pratiquant dans le privé.

Enfin veiller au respect rigoureux de la réglementation et des conditions dans lesquelles sont délivrées les réquisitions qui dont tous les cas sont une exception et non une pratique courante

Et même si je ne suis pas le porte-parole le syndicat des médecins libéraux souvent sollicité pour intervenir s'est toujours montré disponible pour trouver une solution avec les autorités compétentes à cet épineux problème qui semble perdurer indéfiniment.

*(Dr)

Notes : —
UNIVERSITE D'ORAN -FACULTE DE
MEDECINE DEPARTEMENT DE
MEDECINE

Dr. F. YANALLAH - Maître Assistante en Médecine Légale Droit médical et Ethique à l'E.H.U.O

1. Ordonnance n° 66-156 portant Code Pénal modifiée et complétée.
2. Ordonnance n° 66-155 portant Code de Procédure Pénale modifiée et complétée.
3. Loi n° 18-11 du 02 JUILLET 2018 relative à la santé.
4. M. M. Hannouz, A. R. Hakem. Précis de Droit Médical. OPU, Alger. 1992.

Pourquoi la Chine a remplacé la défunte Union soviétique face à l'Amérique ?

Suite de la page 10

Dès lors, peut-on dire, cette crainte sur la puissance chinoise est réelle et partagée tant pour l'Occident et pour le reste du monde. Voir la Chine prendre le leadership mondial revient pour l'Occident comme pour les pays du reste du monde à se voir imposer inévitablement un système de gouvernance dicté par la Chine. Bien sûr, ce processus se fera à la carte, selon les spécificités en puissance, en importance stratégique et intérêt propres à chaque région. Et toujours dans le cadre pacifique win-win (gagnant-gagnant) alors qu'en réalité, la stratégie de la Chine est de renforcer son leadership mondial sans heurt. Si une nation se trouve endettée vis-à-vis de la Chine et ne pourra rembourser sa dette, ce sera à elle d'assumer son endettement et de se trouver à octroyer des territoires (ports, terres agricoles, etc.) à son prêteur pour une durée de 99 ans comme cela s'est déjà opéré dans plusieurs pays du monde. Un processus qui doit amener le pays d'accueil à prendre conscience des redoutables répercussions s'il baisse la garde dans les négociations et surtout son comportement (corruption, népotisme, détournements) avec le pays qui lui apporte ce dont il a besoin.

La Chine n'utilise pas la force militaire comme les États-Unis, mais uniquement sa puissance économique pour aligner en sa faveur les pays du reste du monde. Et elle réussit pleinement. Si un pays ne profite pas de ce cadre pacifique win-win avec la Chine, c'est que son système de gouvernance est en défaut. Et on comprend le souci de la Chine de traiter d'une manière constructive avec tous les États du monde. Elle sait que seule la puissance économique lui permet de peser sur l'échiquier de puissance mondiale.

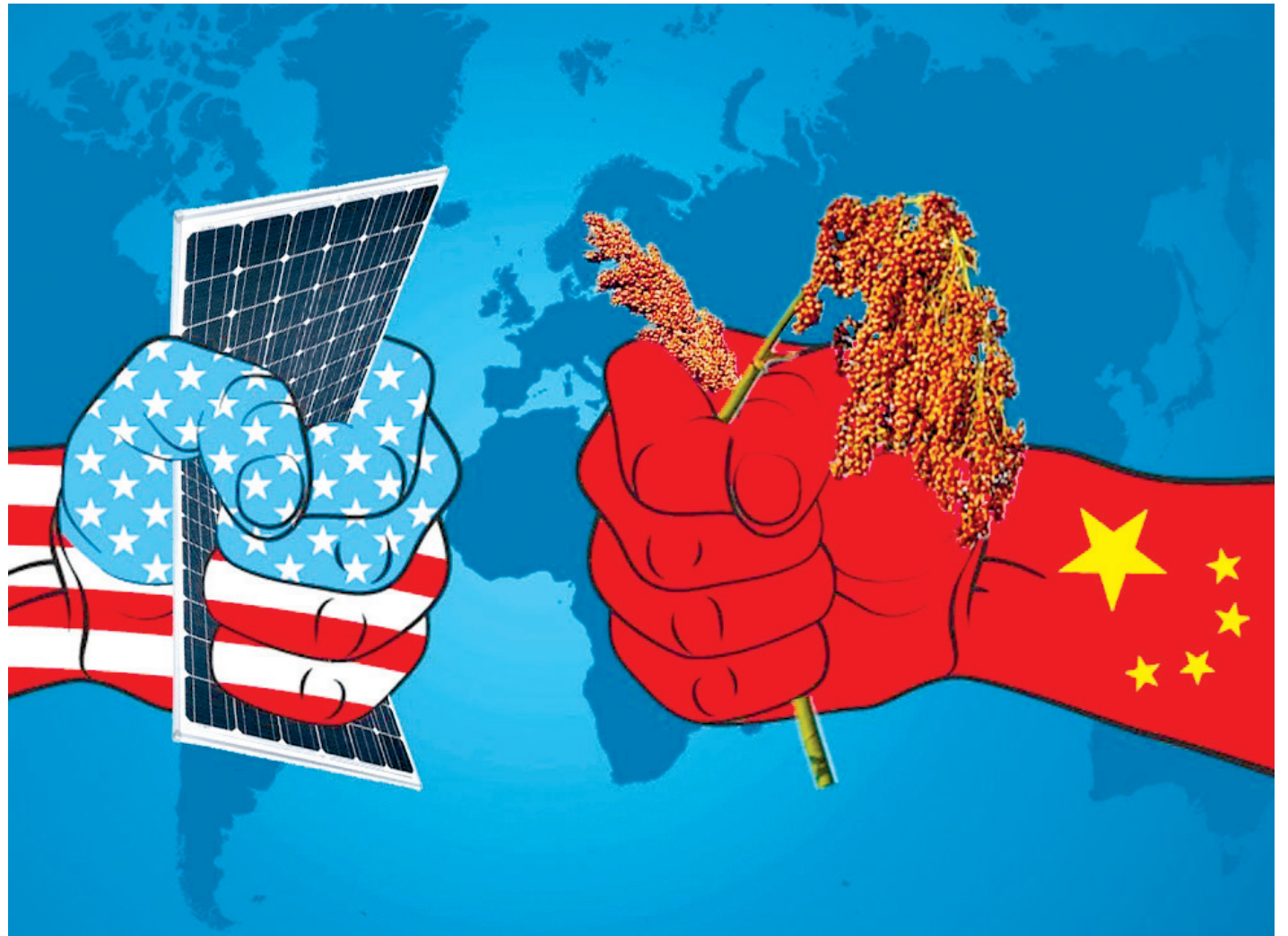
D'autant plus que son système de gouvernance hybride en socialisme de marché et régime communiste l'isole sur le plan mondial. Aussi, les mesures pour souder le peuple chinois par la discipline et l'unité et peu importe les moyens de contrôle et de surveillance utilisés sont des options stratégiques et vitales pour le PCC.

La récente loi de la sécurité à Hong Kong entre dans la stratégie d'unification et de fidélisation des peuples dans la mère patrie. La Chine se devait de mettre fin aux revendications démocratiques et séparatistes de la population hongkongaise. La population de Hong Kong espérait que le régime communiste de la RPC disparaîtrait avant la date du retour de son territoire prévu en 2047. Mais les forces anhistoriques ont décidé autrement pour Hong Kong. Il demeure pour Taïwan, le même processus. Considérée depuis toujours une partie intégrante de la Chine, ce n'est qu'une affaire de temps, Taïwan reviendra à la nation mère.

Aujourd'hui, le monde est en pleine pandémie, qu'en est-il des rapports entre les grandes puissances, en particulier avec la Chine ? L'ordre du monde a mis en place, après 1945, les États-Unis et l'Union soviétique. Cette dernière effacée, la Chine a pris la place de la défunte Union soviétique. La Russie lui est solidaire. Avant même la pandémie, la guerre commerciale a été lancée contre la Chine par l'administration Trump. Mais la Chine a tiré parti de cet ordre, et à mesure qu'augmente son poids stratégique, et il augmente, elle va chercher de plus en plus à en définir les règles et les normes. Ce qui est naturel dans le rapport des forces dans le monde, comme d'ailleurs l'ont fait et le font encore les États-Unis. La puissance américaine continue de s'imposer au monde

LA « CEINTURE », LES « NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE », UN « PLAN MARSHALL BIS » POUR LA CHINE. VERS UN MODUS VIVENDI MONDIAL ?

Le Covid-19 a compliqué l'état du monde. Le chômage de masse, la paupérisation montante et les bouleversements créés dans la vie des populations par les changements économiques liés à la pandémie créent les conditions propices à des approches protectionnistes. Les droits de douane et les quotas d'importation vont se durcir. L'Occident va chercher à affermir les zones d'intérêt régionales pour contrer la Chine, qui



fera de même pour affermir ses propres zones d'intérêt pour son économie. Ce qui ne fera qu'accroître les conflits d'ordre économique. Cependant, une guerre économique qui risque de durer et qui se complique par les conséquences de la pandémie sera hautement préjudiciable pour les deux parties. Ni la Chine, ni les États-Unis, ni l'Europe, ni le reste du monde ne gagneront dans le protectionnisme, la création de zones économiques rivales, et donc la neutralisation réciproque. Un bras de fer qui sera difficile mais non moins nécessaire vu la situation de rivalité. Certes, chaque partie cherchera à exploiter ses avantages sur l'autre. Mais dire que la Chine va creuser son avance sur ses concurrents n'est pas juste. Pourquoi ?

Puisque, malgré toute sa puissance économique, la Chine ne cesse d'être confrontée à la décelération économique mondiale depuis la crise de 2008, et surtout depuis que la Réserve fédérale (Fed), c'est-à-dire la Banque centrale américaine, a mis fin au troisième programme de quantitative easing (QE3) en 2014.

À partir de cette date, le prix du baril de pétrole a chuté et est resté bas pratiquement depuis. Et cela fait sept ans. Aujourd'hui, il fluctue autour de 40 dollars, bien loin de plus de 100 dollars le baril, antérieurs à 2014.

Pour cause, la décelération économique n'a-t-elle pas poussé la Chine à opter pour un projet appelé la « ceinture », ou les « nouvelles routes de la soie », et déjà mis en œuvre. Un projet que l'on peut appeler aussi un « Plan Marshall bis ». Il faut rappeler que dans les années qui ont suivi la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale, les États-Unis ont souffert économiquement. Le formidable réservoir de forces productives qui a suppléé à l'industrie européenne durant la guerre 1939-1945 aux États-Unis s'est trouvé brusquement bloqué en bonne partie à la fin du conflit. À l'époque, les États-Unis ont voulu aider les pays européens à se reconstruire. Mais, les pays européens, endettés, étaient insolubles. Par conséquent, il fallait mettre sur pied aux États-Unis un plan qui servirait à aider les pays alliés à se reconstruire mais aussi à sauver l'industrie américaine de la débâcle et de la destruction en masse d'emplois. Un plan qui aurait permis d'éviter la dépression économique des années 1930 avec un taux de chômage de plus de 40% à l'époque. La plus grave dépression économique dans l'histoire américaine. Et ce plan s'appelait le plan Marshall du nom du secrétaire d'État américain aux affaires étrangères, George Marshall.

Même processus, la Chine devait donc sauver son économie à l'instar de ce qui s'est passé aux États-Unis dans les années 1940. Le seul inconvénient est que la mise en œuvre de la « route de la soie », la Chine ne doit pas lésiner et rester « mercantiliste » avec les pays partenaires. Sinon, son projet de construction d'infrastructures publiques (ports, aéroports, autoroutes, voies ferrées, habitats, etc.) dans la route de la soie risque d'être en dessous des attentes. Et c'est la Chine qui sera en premier affectée sur le plan économique, et donc en termes de fermeture d'entreprises productives et de destructions d'emplois.

Aussi, on peut penser que les conséquences de la pandémie et le chômage de masse va pousser les États-Unis, la Chine et l'Europe à un « modus vivendi », c'est-à-dire atténuer les tensions, les rivalités dans le commerce mondial, mettre en place des mesures protectionnistes si nécessaire mais laisser la porte ouverte aux échanges, aux négociations pour relancer l'économie mondiale qui, à bien des égards, reste urgente et profitable pour toutes les parties. En clair, des plans de relance économique de part et d'autre.

Rien n'exclut, après une reprise générale de l'économie mondiale, de relancer les mesures nécessaires pour les États-Unis comme pour l'Europe et le Japon de sécuriser leurs économies contre l'expansionnisme économique chinois. La Chine ne va pas forcer les barrages économiques de l'Occident, mais il est de son droit de poursuivre sa présence économique dans tous les continents. Ce qui, tout compte fait, par sa puissance économique, est profitable à tous les pays du monde, qu'ils soient africains, sud-américains, asiatiques, européens, nord-américains. L'Occident y trouvera aussi son compte. Puisque les pays en voie de développement, s'ils deviendront solvables et se constitueront des réserves de change suffisantes, ils pourront constituer un moteur supplémentaire tant pour la Chine que pour l'Occident et les autres pays industrialisés entre les deux pôles que sont la Corée du Sud, le Mexique, l'Indonésie, le Brésil...

CE N'EST PAS LA CHINE ET L'OCCIDENT QUI ONT FAIT LA CHINE D'AUJOURD'HUI, MAIS DIEU, LE « SAUVEUR » DU MONDE

Enfin, un dernier point qu'il faut expliciter, et il est impératif sinon on ne pourrait comprendre la dynamique qu'a permis l'an historicité dans

le développement et la marche du monde. Peut-on penser réellement que la montée en puissance de la Chine le doit seulement aux délocalisations d'entreprises occidentales et asiatiques, et donc à l'ouverture du marché chinois, au faible coût de la main-d'œuvre chinoise, à la discipline et à la rapidité d'assimilation des procédés technologiques de cette main-d'œuvre qui a fait la puissance économique aujourd'hui de la Chine ? Non, dans l'absolu, ce n'est pas la Chine et l'Occident qui ont fait la Chine d'aujourd'hui. Cela devait être ainsi. Pourquoi ?

Tout simplement, si la puissance chinoise n'a pas pris le relais de la défunte Union soviétique, et le monde serait resté unipolaire, le monde aurait vécu un cauchemar. On aurait eu des dizaines, voire des centaines de prisons Guantanamo, des chaînes d'êtres humains irakiens, afghans, iraniens et autres enchaînés et montrés à la télévision, des pendaisons collectives.

Des prisons du type Abou Ghraïb, en Irak où des actes de torture, d'humiliation et de mauvais traitements seraient perpétrés, devenant monnaie courante. L'Iran serait tout simplement nucléarisé. Des villes iraniennes seraient effacées de la carte. Et des millions de morts.

Pourquoi ? Pour que vive la domination absolue d'un monde unipolaire. Comme on l'a dit tout au début, la vie humaine serait une béatitude universelle pour les uns, ceux qui gouverneront le monde. Une béatitude de plaisir et d'ennui, donc, pour les nantis de l'ordre unipolaire. Et pour les autres, les non nantis, donc, les esclaves, une « béatitude de souffrance ».

L'existence humaine aurait-elle alors un sens ? Non ! Et c'est la raison pour laquelle existe Dieu, le Créateur du monde, le « Sauveur » du monde. C'est lui qui a fait la Chine, et devait servir à remplacer la défunte Union soviétique et à neutraliser la volonté de puissance de la démocratie Amérique.

Et la démocratie à neutraliser aussi la volonté de puissance de la Chine. Et on comprend que la marche de l'humanité n'est pas chaotique, elle est précise comme une équation mathématique, et Dieu en donne toujours la solution. Et la solution réside en une phrase : « les humains sont protégés mais leur existence est un combat perpétuel, et c'est ce combat qui donne sens à la vie ».

Medjdoub Hamed

Promotion des exportations hors hydrocarbures : une priorité depuis 2003

Par Fayçal Megherbi*

L'avant-projet de loi de finance 2021 a été étudié le 4 octobre 2020. Présidé par le président de la République, Abdelmajid Tebboune, plusieurs mesures ont été annoncées. En 2019, les hydrocarbures et dérivés ont représenté 92,72% du total des exportations à l'étranger d'après la Direction Générale des Douanes.

LES START-UP OU LA « LOCOMOTIVE DU NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE »

Lors du conseil des ministres, le Président de la République Abdelmajid Tebboune a recommandé, à travers diverses mesures, d'« encourager les petits investisseurs et porteurs de projets dans le cadre des start-up ». Selon lui, les start-up sont vectrices d'autosuffisance et de créations d'emplois.

Tout d'abord, ont été proposées des exonérations fiscales importantes pour les start-up, pouvant durer jusqu'à 5 ans. Tel que l'article 69 de la loi de Finances 2020 disposait « les start-up sont exonérées de la taxe sur l'activité professionnelle et de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, pour une durée de trois années à compter de la date de début d'exercice. Sont exonérées de la TVA, les équipements acquis par les start-up, au titre de la réalisation de leur projet d'investissement ». Ainsi, si dès 2019 des avantages fiscaux étaient déjà aux profits des start-up, en 2019, de nouvelles exonérations ont été implémentées.

L'État poursuit donc sa volonté de faciliter le développement des start-ups. En effet, la Conférence Nationale des start-up a eu lieu le 3 octobre 2020 à Alger et plusieurs nouvelles mesures en faveur de la construction d'une « Start up Nation » ont été annoncées. Parmi elles, la création d'un mécanisme de financement « Algerian start-up fund », plus « flexible » et tolérant au risque. Il avance aussi une nouveauté dans le financement participatif.

De plus, le décret exécutif 20-254 du 15 septembre 2020 porte création du comité national de labellisation des « Start-up », « Projets innovants » et des « Incubateurs » et recense toutes les conditions pour se faire attribuer l'un des ces labels, nécessaires à l'obtention des nombreux avantages fiscaux. Ces nouveautés soulignent la volonté de l'État de reconstruire un « modèle [économique] basé sur la connaissance et où les start-up seront irriguées en locomotive », a annoncé A. Tebboune lors la Conférence nationale des start-up.

De même, le Président incite la communauté algérienne à l'étranger à investir en Algérie, notamment dans le domaine des start-up.

Enfin, une baisse des transferts de fonds a été enregistrée en 2019, tombant à 1,8 milliards de dollars. Si l'Algérie fait face à l'effondrement de ses réserves de change, elle pourrait bénéficier de ses transferts de fonds. Ces derniers ne sont pas toujours traçables, ainsi le crowdfunding répond à un double objectif : l'incitation et la traçabilité. « Cette innovation [le crowdfunding] financière rend accessible aux investisseurs diasporiques des investissements auxquels ils n'avaient pas précédemment accès ». Crowdfunding et diasporas : le financement participatif vient-il remettre en cause les acteurs du financement diasporique? (2017), Cécile Fonrouge.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL : CANAL PRINCIPAL VERS L'AUTOSUFFISANCE

D'après la Direction Générale des Douanes, les biens d'équipements industriels représentaient seulement 3,35% des exportations hors hydrocarbures en 2019, alors qu'ils représentaient 31,91% des produits importés en 2019.

Lors du Conseil des Ministres, le Président annonce encourager les start-up à entreprendre les partenariats avec les sociétés technologiques à travers la sous-traitance notamment dans le domaine de la fabrication de téléphones portables, en vue de hisser les taux d'intégration nationale dans la production. En effet, en 2012, les produits de hautes technologies représentaient 0,1 % des exportations algériennes, contre 6,4 % au Maroc et 5,6 % en Tunisie (Algérie, 2017, Massensen Cherbi).

Depuis 2003 existe une volonté de privilégier les exportations hors hydrocarbures, notamment à travers la création du prix annuel « Export Trophy » initié par le World Trades Center Algiers. En 2018,



le prix a été remporté par l'entreprise Condor Electronics spécialisée dans l'électronique, l'électroménager et le multimédia. De fait, selon l'Agence Nationale de Promotion du Commerce extérieur, entre 2016 et 2017, les importations des machines à laver a été divisé par deux, si elles représentaient 1,1% des biens d'équipements industriels importés en 2016, elles ne représentaient que 0,5% des biens d'équipements industriels importés en 2017 (d'après Algex). Ainsi, cela représente une modification relativement importante de la configuration des produits importés. Les machines à laver représentent également près de 41% des exportations des biens d'équipement industriels.

Le conseil des ministres a par ailleurs ordonné au ministre de l'industrie de séparer les appareils électroménagers et les appareils électroniques, dans les cahiers des charges, afin d'atteindre de manière progressive un taux d'intégration nationale de 70%. Djilali Mouazer, PDG de l'Eniem de Tizi Ouzou (industrie d'électroménager) a déclaré ses ambitions d'exportation notamment vers les pays Niger, Mali, Mauritanie, Tunisie, Libye et d'autres pays de la CEDEAO. « Il s'agit de créer des partenariats commerciaux dans ces pays et de trouver des distributeurs pour nos produits, dont les réfrigérateurs et les cuisinières » (El Watan, 8 octobre 2020). De plus, ces entreprises pourront pleinement bénéficier du projet de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). En effet, cette plus grande zone de libre-échange du monde, regroupant 54 pays (l'Érythrée étant le seul pays non signataire du projet) permet la libéralisation des tarifs douaniers, la réduction des barrières non tarifaires et facilite le commerce, donnant ainsi lieu à la baisse des coûts de transaction. Si sa mise en place était prévue pour le 1er juillet 2020, elle a été repoussée à la suite de la pandémie de la COVID 19. Selon Jeff Gable, chef économiste du groupe ABSA, l'Afrique devrait être applaudie pour cette collaboration inédite dans le climat isolationniste actuel.

La composition des produits d'exportation algériens illustre la présence industrielle en Algérie, mais également le manque de savoir-faire en termes d'élaboration des produits. En effet, en 2019, les produits semi-finis représentaient 75,39% des produits exportés.

Les produits importés coûtent le plus cher à l'Algérie en 2017 sont les suivants :

- voitures de tourisme;
- médicaments
- appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fils.

Ainsi, il est primordial d'engager des réformes industrielles sur ces trois secteurs. Nous avons déjà noté l'ambition de l'État d'améliorer le secteur de la téléphonie au travers des start-up.

Lors de la présentation du projet de loi portant approbation de l'ordonnance n°02-20, modifiant et complétant la loi relative à la santé, Lotfi Benbahmed, le ministre délégué à l'Industrie pharmaceutique, a déclaré l'objectif de « réduire la facture d'importation des produits pharmaceutiques » dans le but d'en exporter.

Il promet une prise en charge de la régulation de l'activité d'importation et l'orientation vers l'exportation. Effective à partir du 4 octobre 2020, cette mesure de régulation oblige les organismes de santé à acquérir une attestation délivrée par le ministère lors d'importation. Ainsi, le ministère obtient le suivi total des importations des médicaments. Si cette mesure permettra à terme d'identifier et de ré-

duire la facture des importations, à court terme elle va amplifier la rupture déjà présente de médicaments nécessaires à la survie de certains individus. Concernant la rupture des médicaments, il s'agit notamment de certains médicaments anti-cancer qui manquaient à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux. Selon le Professeur Kamel Bouzid, chef de service d'oncologie au centre Pierre et Marie Curie d'Alger, nombreux sont les médicaments qui ont péri donc la péremption de ces médicaments vient s'ajouter à la rupture, causant un manque d'autant plus important de certains médicaments.

De plus, en 2018, Sanofi a ouvert le plus grand complexe pharmaceutique d'Afrique, ayant pour ambition d'accélérer ses exportations de médicaments aux pays d'Afrique depuis l'Algérie. Cela devrait, à terme, bénéficier grandement à l'Algérie en terme économique mais également en terme de transfert de connaissance, et ainsi améliorer sa balance commerciale. De plus, l'article 206 de la loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018 relative à la santé dispose que « L'Etat soutient, à travers des mesures incitatives, la production nationale et encourage la recherche et le développement pharmaceutiques, notamment par la promotion de l'investissement dans ce domaine ». De fait, la volonté de l'État était déjà motivée par un investissement massif dans la recherche de cette industrie, indispensable à la production des médicaments sur le territoire algérien.

Suivant la même logique de réduction des importations, du Conseil des ministres est issu le projet de réalisation des abattoirs sur les frontières sud (Tinzauten et Bordj Badji Mokhtar), notamment avec le Mali et le Niger afin d'approvisionner le marché national en viandes au lieu de les importer. Lors du conseil des ministres, Tebboune a également annoncé son ambition de réorganiser Air Algérie « manière à la rendre compétitive à l'international, tout en veillant à réduire le nombre de ses agences commerciales à l'étranger ». Pratiquant le modèle point à point, Air Algérie ne maximise pas son potentiel en termes de propositions de destinations et ne touche pas le maximum d'algériens. Au contraire de certaines compagnies étrangères, qui elles pratiquent le modèle hub and spoke, multipliant les routes et connexions. Il a ainsi ordonné la création d'une plateforme à Tamanasset, localisation stratégique pour desservir l'Afrique et le continent américain.

De ce fait, le ministre des transports, M. Lazhar Hani, a annoncé à Alger le lundi 5 octobre la création d'une compagnie publique devant prendre en charge le transport aérien afin d'appuyer « Air Algérie ». Cette compagnie se concentrera sur les vols aériens domestiques.

Tebboune a également annoncé la diminution des agences d'Air Algérie à l'étranger afin de réduire les coûts et économiser ses réserves de devises. Tebboune a également invité les industries maritimes à s'orienter sérieusement vers la construction navale en partenariat avec les étrangers parmi ceux qui ont exprimé leur entière disponibilité en la matière, notamment les pays de la Méditerranée.

Par ailleurs, la construction du port du centre à Cherchell, dont le coût de réalisation devrait être compris entre 5 et 6 milliards de dollars, démontre l'ambition d'accélération du commerce international de l'Algérie et son ouverture à la concurrence et aux investissements étrangers. Cela amène par ailleurs à s'interroger sur l'avenir des sociétés nationales.

Le développement agricole ou la lutte contre la dépendance aux importations

Selon la Direction Générale des Douanes, les produits alimentaires représentent 19,07% des produits importés par l'Algérie en 2019. Les biens alimentaires représentent 16,1% des exportations hors hydrocarbures, cela témoigne du potentiel de l'Algérie dans le secteur agricole.

Les principaux défis actuels du secteur agricole algérien sont la régulation et la gestion des stocks. En effet, en ce moment, le marché agricole fait face à une hausse considérable du prix de certaines denrées, tels que les fruits et légumes. Selon Lachemi Siagh, docteur en management stratégique, « ce secteur doit maintenir son niveau actuel de croissance et préserver les surplus exportables, tout en développant les activités de stockage, de froid, de transformation et d'exportation » (El Watan).

Ainsi, le stockage permet de lisser l'offre de fruits et légumes dans le temps. Cependant, il est primordial de prendre en compte que certaines denrées sont difficiles à stocker, voire impossible, et dans une optique de conservation de la qualité de ces produits le stockage n'est parfois pas la meilleure option. Cependant, selon la FAO, les pertes et les gaspillages alimentaires représentent 10% de la valeur en kilocalories de la ration alimentaire au cours des années 2009-2013. Cela soulève un problème de stockage qui pourrait être résolu puisqu'il s'agit de denrées qui se conservent. D'autant plus que les principaux produits importés sont les céréales (blé et maïs), le lait et le sucre : d'où la nécessité de stocker l'excédent et d'importer si la production n'est pas suffisante. Par conséquent, il est nécessaire de s'appuyer sur l'industrie agro-alimentaire. Par ailleurs, tel qu'en témoigne le plan quinquennal de 2015 - 2019, l'Algérie a pour ambition de développer une production locale afin de tendre vers l'autosuffisance. Selon la Banque mondiale, en 2017, l'Algérie avait une balance commerciale agroalimentaire de -9 063 millions de dollars quand le Maroc avait une balance commerciale agroalimentaire de 242 millions de dollars. Le Conseil des ministres prône un meilleur « contrôle du soutien destiné au secteur agricole, notamment lors des grandes opérations de mise en valeur, appliqué depuis des années mais sans évaluation de bilan ni données appropriées dans ce domaine, et une enquête sur les dossiers de soutien destinés aux différentes filières agricoles ». Autrement dit, il s'agit d'élaborer un suivi et une étude des résultats des différentes politiques de mise en valeur. Cependant, tel que démontré dans le Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, (2019) d'Omar Bessaoud, économiste agricole, toutes ces politiques ont grandement bénéficié au secteur agricole ces dernières années et il est important que le développement du droit foncier et des subventions continue. Il est également important, selon lui, de poursuivre les recherches sur les polycultures dans l'écosystème oasien.

Enfin, le conseil des ministres propose d'éviter d'instaurer ou d'augmenter les impôts sur les professionnels de la pêche : en effet cela souligne un but d'augmentation de l'offre des produits halieutiques. En conclusion, l'Algérie est pleine de ressources, et la clé est d'allouer de manière productive son budget, et sur ce point le Conseil de Ministre s'accorde d'« exploiter de la meilleure manière les fonds spéciaux et de se passer les fonds qui ne sont pas nécessaires ».

*Avocat au Barreau de Paris



Médiatic

Par Belkacem
Ahcene-Djaballah
Livres



ETAIT-IL UNE FOIS ?



LES CONTES DE YEMMA.
Recueil de Djamilia
Lounis Belhadj, Casbah Editions,
Alger 2019, 156 pages, 600 dinars

Trente contes. Des longs, des courts, des moyens, des très intéressants, des intéressants, des pas intéressants, de la symbolique, du fantastique, de l'être humain (avec ses qualités et ses défauts), des animaux, de la nature, des bons, des malicieux, des traîtres, des lâches, des méchants, des très méchants, des mensonges, des louis d'or qui pleuvent... et même de la graine de violence. Ça tourne aussi autour d'histoires d'ogres qui mangent les petits enfants, d'animaux qui s'entrebouffent, de coups tordus, d'esprits malins, de tours de sorcellerie... On y rencontre, bien sûr, l'inévitable «juif» (fourbe, bien sûr !?). Un tout qui peut ne pas manquer de traumatiser. Les contes d'antan, ceux de notre si lointaine enfance, n'étaient donc pas «soft».

D'où, peut-être, nos multiples «perturbations» psychologiques. Il est vrai que c'était là une autre époque. Assez vite dépassée et oubliée, il est vrai, de nos jours, par les séries télévisées fantastiques, de

science-fiction et les mangas... et dont les conséquences psychologiques encore plus graves sur l'enfance et la jeunesse restent encore à découvrir.

Heureusement, il y a quelques belles histoires dont on peut tirer une morale acceptable... comme celle du «lion et de l'aigle». La pratique dictatoriale du pouvoir qui rend arrogant... et qui se paye cher. Morale : «Il ne faut jamais mépriser un plus petit que soi».

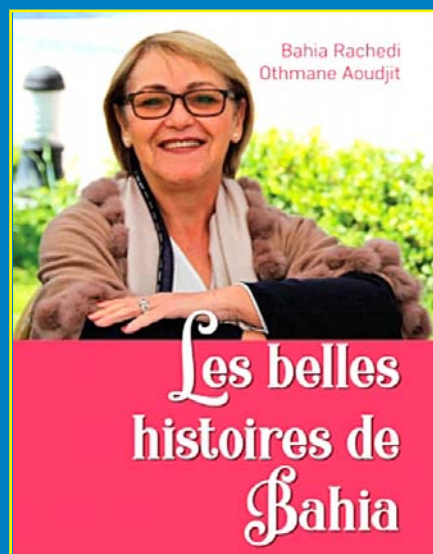
L'Auteure : Professeure d'enseignement moyen aujourd'hui retraitée, auteure de contes pour enfants et d'ouvrages parascolaires. Elle a traduit en français des fables de «Kalila oua Dimna». Auteure, aussi, d'un recueil de nouvelles, «Femmes en clair-obscur» (Casbah Editions)
Sommaire : 30 contes

Extraits : «Jadis, les contes se narraient en hiver, les nuits étant longues. On les racontait après le dîner, assis autour du

brasero. C'était avant l'ère de la télévision» (p13, préface), «Laisse-moi t'expliquer mes calculs. Tous les hommes que leurs épouses gouvernent, je les ai considérés comme étant des femmes, c'est ainsi que j'ai trouvé plus de femmes que d'hommes» (p 97).

Avis Une plongée dans l'enfance et dans le passé très lointain. «Le parfum des histoires transmises de bouche à oreille depuis la nuit des temps», ...mais attention, car il y a quand même une certaine «violence» qui pourrait ne pas être comprise par les petits ou mal interprétée par de plus âgés... Des contes où le bon n'est pas toujours récompensé.

Citations : «On ne connaît jamais assez les gens, même ceux qui nous sont les plus proches» (p 52), «Un bienfait reçu ne s'oublie jamais, à défaut de le rendre, on s'en rappelle toujours» (p 77)



LES BELLES HISTOIRES DE BAHIA.
Recueil de Bahia Rachedi et Othmane Aoudjit,
Casbah Editions, Alger 2019, 102 pages, 500 dinars



Des histoires, pour la plupart très courtes et écrites tout simplement... et assez originales en ce sens qu'elles laissent au lecteur le soin de tirer la morale.

Des histoires qui racontent une histoire destinée d'abord et avant tout aux enfants ; une histoire à leur portée et liée à la réalité : le travail, l'effort, l'honnêteté, l'amour des parents, l'amour filial, le respect de la nature et des bêtes, du rêve... Pas de violence, pas d'ogres, pas de sorcières, pas de meurtres... Si, une seule fois avec une tentative d'empoisonnement commise (qui a heureusement échoué) par une marâtre jalouse de sa petite belle-fille (p 73)... Des histoires ultra-soft.

Ah ! tout de même une belle histoire, celle de «L'école de Malak» (p 53). Emouvante ! L'histoire d'une fillette et, brillante élève, qui, par amour et admiration pour sa maman (une maman courageuse et sur tous les fronts, en l'absence fréquente du papa, pris par son travail), réussit à se faire photographier (lors de la séance annuelle de photographie de toute la classe) avec un grand portrait

de... sa maman. Son rêve venait de se réaliser : sa maman posait avec elle sur la photo... Tout un message d'amour filial... et par la suite, les élèves et les professeurs décidèrent de baptiser cette école « L'école des Anges». Pas beau, tout ça ?

Les Auteurs : Bahia Rachedi, née dans la Mitidja, brillante carrière de comédienne (cinéma, théâtre, télévision, animation...). Une grande moisson d'hommages et de récompenses Othmane Aoudjit, autodidacte... passage par les Beaux-arts d'Alger... artiste
Sommaire : 28 histoires

Avis Des histoires ultra-soft. A lire et... surtout, à faire lire... aux petits. Notes négatives : le livre comporte des coquilles (beaucoup !) avec des mots qui sont collés les uns aux autres, coquilles qui peuvent induire en erreur les nouveaux apprenants... Par ailleurs, on retrouve une histoire répétée sous deux titres différents (p 35 et p 39). Toujours le problème de «contrôle de qualité» !

Bir El Djir

62 millions de DA pour des projets dans les zones d'ombre

J. Boukraâ

La commune de Bir El Djir a bénéficié de plusieurs opérations dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants des zones d'ombre. Au total 10 projets ont été inscrits pour la localité de Sidi El Bachir, a indiqué le secrétaire générale de cette collectivité locale, sur les ondes de la Radio locale. Ces opérations d'aménagement urbain, voirie, réhabilitation du réseau d'assainissement, entre autres... ont pour but de répondre aux préoccupations des riverains. Dans les détails, le même responsable a précisé qu'il s'agit de 3 opérations d'aménagement de la voirie, de 2 stades d'un montant de 12 millions de DA, la réhabilitation de la placette de la mosquée 'Zaid Ibn Tabet', le revêtement en gazon esthétique du

stade de Hai Bendaoud, avec un montant de 30 millions de DA, des travaux de réhabilitation de 4 écoles primaires et la réalisation d'un réseau d'assainissement à Hai Bendaoud pour un montant de 20 millions de DA.

La commune a aussi prévu des travaux d'aménagement d'un ancien siège administratif, au profit de la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR). Les autres localités de cette commune vont bénéficier d'autres opérations d'amélioration urbaine. L'assainissement, la voirie l'éclairage, l'alimentation en gaz de ville, l'AEP constituent les préoccupations majeures des citoyens, dans ces régions. Les habitants de cette commune avaient, à maintes reprises, lancé un appel au Autorités locales pour une amélioration du cadre de vie.

Pour rappel, la wilaya d'Oran compte 133 zones d'ombre, où des opérations de développement sont en cours pour améliorer le cadre de vie des citoyens avec une autorisation de programme de 4,25 milliards de DA, qui s'inscrivent dans le cadre des divers programmes sectoriels et centraux, plans communaux et budget de wilaya. En application des instructions du président de la République plusieurs localités déshéritées vont bénéficier d'opérations de développement et d'amélioration de leur cadre de vie. Plusieurs zones d'ombre, dans les régions enclavées à travers le territoire de la wilaya, ont été identifiées à l'effet de cerner réellement les besoins de développement. Le nombre d'opérations enregistrées dans le cadre de la prise en charge des zones d'ombre, dans la wilaya est estimé à 502.

Seize individus arrêtés et un arsenal d'armes blanches saisi Deux bandes de quartiers démantelées à Hai En Nour



K. Assia

Deux bandes rivales impliquées dans des rixes à l'arme blanche, port d'armes prohibées pour agression, trouble l'ordre public, violation et dégradation de biens d'autrui ont été démantelées par les services de la Sûreté de la wilaya d'Oran. a indiqué, hier, l'officier Zair Chawki, de la BRI2, lors d'une conférence de presse animée au siège de la Sûreté d'Oran. Seize individus, âgés entre 19 et 43 ans, dont deux font l'objet d'un mandat d'arrêt, s'adonnaient à des guerres de quartiers et semaient la terreur à Hai

En Nour. Cette opération a été menée par les éléments de la Brigade de recherches et d'investigations, relevant de la police judiciaire, la section d'intervention rapide de la voie publique et les éléments de la 24^{ème} Sûreté urbaine. L'enquête a été ouverte à la suite d'informations faisant état d'une rixe à l'arme blanche entre bandes rivales. Sur ce, les unités opérationnelles de la police se sont déplacées sur les lieux et ont réussi à séparer les auteurs à l'origine de cette altercation. Toutefois, l'exploitation du renseignement a permis aux enquêteurs de pousser leurs investigations et identifier les

mis en cause avant d'entamer une vaste opération d'intervention. Cette descente a permis de les arrêter, les uns après les autres, et de saisir un arsenal d'armes blanches dont des épées, des fusils harpon, des produits pyrotechniques, des couteaux, une dizaine de têtes de parabolos servant de boucliers et deux chiens féroces des Rottweilers dressés pour terroriser leurs victimes, a noté notre interlocuteur. Les mis en cause seront présentés au tribunal à l'issue de l'enquête. Notons qu'une loi pour lutter contre les bandes de quartiers et les gangs de cités est entrée en vigueur.

Direction de la Santé

Le cancer du sein représente 8% des nouveaux cas

Le cancer du sein reste toujours en tête des cancers diagnostiqués dans la wilaya d'Oran, a indiqué le chargé de communication de la direction locale de la Santé et de la Population (DSP), Youcef Boukhari, estimant que le bilan 2019 fait état d'un taux de 8% de nouveaux cas atteints de ce type de tumeur. Sur les 5.333 nouveaux cas de cancer enregistrés en 2019, à Oran, 439 sont des cancers du sein, soit un taux de 8%, a indiqué

à l'APS le chargé de communication de la DSP, à l'occasion de la manifestation 'Octobre rose.' Ce taux reste important, notamment par le fait que le cancer du sein est toujours en tête de liste des cancers qui touchent la femme, a souligné Youcef Boukhari, rappelant que la sensibilisation des femmes dans les établissements de santé demeure une priorité. A l'occasion de la manifestation 'Octobre rose', durant laquelle des activités de sen-

sibilisation sont animées, des campagnes sont menées dans les différents établissements de santé et une ambulance sillonne les régions dites « d'ombre » pour dépister les femmes et leur enseigner les gestes d'autopalpation. Le Pr. Ahmed Fouatif, chef de service d'épidémiologie et de médecine préventive au CHU d'Oran, également responsable du registre du cancer de la région-ouest, a affirmé que le cancer du sein est en « progression continue. » « L'autopalpation ne peut pas diminuer le cancer, elle ne fait qu'aider à le découvrir à temps », a-t-il expliqué.

Le cancer, d'une manière générale, demeure une maladie qui n'a pas encore livré tous ses secrets et la prévention dépend de plusieurs paramètres, comme l'alimentation, l'hygiène de vie et l'activité physique, ont indiqué les spécialistes.

Une fuite d'eau provoque de graves dommages dans deux tours Des coupures répétitives d'électricité et d'eau dans une cité AADL

S. M.

Des coupures répétitives et prolongées du courant électrique et de l'approvisionnement en eau potable, signalées durant plusieurs mois, dans deux immeubles de la cité 1.063 logements AADL, exaspèrent les habitants. Ces perturbations devenues fréquentes, ces dernières semaines, ont lourdement pénalisées les habitants qui outre les coupures prolongées regrettent l'endommagement de leurs appareils électroménagers (téléviseurs LED, réfrigérateurs, climatiseurs, lave-linges...). Cet état de fait a finalement exacerbé les habitants des 2 blocs 24 et 25 qui viennent de lancer une pétition pour exiger l'intervention des services concernés (AADL, Sonelgaz et Seor) pour trouver une solution définitive à cette situation qui n'a que trop duré. « Nous souffrons de coupures du courant électrique qui se répètent depuis plus de 5 mois causant de graves désagréments aux colocataires. Cette défaillance est causée par une fuite d'eau près des câbles électriques souterrains qui approvisionnent les deux tours. Nous avons subi d'importants dégâts matériels (télévisions, climatiseurs, réfrigérateurs...). Nous exigeons l'intervention des services concernés pour transférer les 2 réseaux et prévenir tout sinistre », lit-t-on dans une lettre accompagnée d'une pétition des habitants concernés.

Les câbles électriques enterrés, qui alimentent les deux blocs, longent en fait une canalisation d'eau endommagée ce qui provoque régulièrement des courts-circuits électriques. L'infiltration de l'eau dans des câbles électriques provoque un contact direct entre la phase et le neutre et par conséquent endommage les appareils électriques et les postes transformateurs.

« Les services techniques de la So-

nelgaz sont intervenus au moins 8 fois pour le rétablissement du courant électrique. La réparation de cette fuite qui perdure depuis plusieurs mois est nécessaire pour mettre un terme, d'une manière définitive, à cette situation », se plaignent les habitants. Il faut préciser que les habitants des cités AADL 1.063 logements location-vente et 260 LSP/AADL ne cessent de dénoncer depuis 2012 la défectuosité des canalisations d'eau en PVC installées dans la précipitation en 2005, sans respect des normes requises ce qui est à l'origine de coupures intempestives et prolongées de l'approvisionnement en eau potable. Ces canalisations en PVC ne résistent plus à la pression ce qui a eu pour conséquence des éclatements périodiques. Le réseau AEP des 2 cités s'est transformé, ces dernières années, en une vraie passoire. Des fuites et des affaissements de terrains sont signalés un peu partout dans cette zone. Dans certains endroits, l'eau coule à flots, à telle enseigne que des étangs se sont formés et où on peut trouver toutes sortes d'insectes et même des grenouilles. Ces marais, qui sont à l'origine de la prolifération des moustiques et des odeurs nauséabondes, se sont transformés en un terrain de jeux pour les bambins des cités avoisinantes qui viennent patauger dans l'eau et la boue. Après plusieurs années de laisser-aller, les fuites d'eau ont finalement fragilisé le sol, provoquant des affaissements de la chaussée. Les riverains, qui constatent, jour après jour, l'aggravation de ce phénomène, interpellent les services concernés pour le remplacement du réseau d'approvisionnement en eau potable. Cependant, l'Agence de l'amélioration et du développement du logement (AADL) et la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR) continuent de se rejeter la balle.

Deux nouveaux masters à recrutement national L'Université «Mohamed Boudiaf» USTO offre 3.050 places pédagogiques

K. Assia

L'Université des Sciences et de la Technologie 'Mohamed Boudiaf' (USTO-MB) lance deux nouveaux masters à cursus intégré de licence au titre de l'année universitaire 2020 - 2021 a-t-on appris, hier, auprès de M. Boudia Maâmar responsable de la cellule d'information, de communication et porte-parole de l'Université (USTO-MB). Cette nouvelle offre est ouverte à tous les bacheliers au niveau national et concerne l'aéronautique et la mécanique de l'aviation légère et les énergies renouvelables en électrotechnique.

Avec 32 filières enseignées dont 6 spécialités nationales, l'Université vient de diversifier ses offres en optant pour l'Aéronautique et les Energies renouvelables, ce qui permet de répondre aux exigences de l'heure explique-t-on. L'Université offre, selon le responsable : 3050 places pédagogiques pour les nouveaux bacheliers 2020 dans les 6 domaines de formation (sciences et technologies, mathématiques et informatique, sciences de nature de la vie...) couvrant 32 filières dont 6 à recrutement national.

Par ailleurs, le calendrier des préinscriptions et des inscriptions définitives pour la prochaine année universitaire a été également fixé et des 'portes ouvertes' sont prévues en ligne du 15 au 25 octobre prochain, sur les établissements d'Enseignement supérieur. Dans ce registre, notre interlocuteur précise que la clôture officielle des inscriptions pour les nouveaux bacheliers est arrêtée au 18 novembre prochain. Le planning élaboré prévoit donc 5 étapes dont la 1^{ère} période s'étale du 24 au 5 novembre prochain. Celle-ci englobe les préinscriptions en ligne qui auront lieu du 24 au 26 octobre, la confirmation de ces préinscriptions du 27 au 28 octobre, le traitement des vœux du 29 au 5 octobre et enfin la proclamation des résultats qui se déroulera le 5 novembre au soir. La 2^{ème} étape se déroulera du 6 au 13 novembre 2020 et concerne les entretiens pour les candidats affectés aux ENS, les inscriptions définitives en ligne du 8 au 18 novembre, le traitement des cas particuliers du 19 au 25 novembre et enfin l'ouverture du portail relatif aux Œuvres universitaires du 25 au 30 novembre prochain, apprend-on.

ILS NOUS ONT QUITTES... HIER

Termatita Kheira, 74 ans, Dar El Beïda
Belmalek Zeneddine, 54 ans, Dar El Beïda
Belaaribi Abderrahmane, 89 ans, Maraval
Belloul Façal, 45 ans, Ain El Beïda

Horaires des prières pour Oran et ses environs

27 safar 1442

El Fedjr 05h47	Dohr 12h49	Assar 16h00	Maghreb 18h30	Icha 19h47
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



TLEMCCEN

Prime Covid: la Casnos prise d'assaut

Khaled Boumediene

La Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnós) de Tlemcen est débordée par les demandes d'attestations de mise à jour de l'année 2020, exigées pour l'octroi de la prime de la Covid-19 aux artisans, transporteurs (bus et taxi), cafetiers, restaurateurs et autres commerces de coiffure, parfumerie et mercerie, électroménager, pâtisserie, bijouterie et lavage de voitures, qui ont été rudement touchés par la crise sanitaire de l'épidémie de coronavirus. Cernée par d'interminables files d'attente, la Casnos de Tlemcen a dû chambouler son organisation, mobilisant tous ses personnels des services de recouvrement, contentieux, gros risque, comptabilité et de la sécurité, pour permettre à des dizaines d'affiliés de régler leurs cotisations et commander ce précieux document à leurs directions respectives (transports, chambre d'artisanat et direction de commerce et de la population) permettant d'encaisser dans les meilleures conditions possibles leur prime de Covid-19 d'un montant de 90.000 dinars équivalente aux trois mois de cessation de leur activité.

Selon le directeur de la Casnos de Tlemcen, Benzemra Sid-Ahmed, le prélèvement de l'attestation ou du reçu de versement des

cotisations se fait à la chaîne, en moins de 15 minutes par ces clients exerçant des activités libérales. « Si l'assuré est en règle, il ne verse que les cotisations de cette année 2020. Cette opération est habituellement effectuée le mois de juin de chaque année. Pour ceux qui ont des arriérés de cotisations des années précédentes, soit ils s'acquittent de toutes les dettes antérieures ou bien on leur établit un échéancier de paiement pour leur permettre de régulariser leurs situations le plus rapidement possible. Depuis dimanche dernier, on a dénombré au moins 10.000 documents d'attestations de mise à jour ou de reçus de paiement. Les clients se relaient tous les jours depuis 08h00, et ce n'est pas encore fini », a expliqué hier M. Benzemra, lors d'une brève entrevue.

Par ailleurs, aux portes de la chambre d'artisanat, la direction des transports et la direction de commerce, c'est le ballet des voitures qui emmènent ces documents. Ces directions se chargeront ensuite de transmettre leurs dossiers de demande de prime Covid-19 au secrétariat général de la wilaya de Tlemcen. Une commission sera à cet effet présidée par le secrétaire général pour dresser la liste définitive des postulants et procéder au versement de cette prime exceptionnelle Covid.

RELIZANE

L'alimentation en eau perturbée



Onze (11) communes de la partie-est de la wilaya de Relizane ont enregistré mardi une perturbation de l'alimentation en eau potable à cause de travaux de maintenance, a-t-on appris de l'unité de l'Algérienne des eaux (ADE) de Relizane. Cette perturbation est causée par une panne qui a affecté la conduite principale à partir du barrage de Gargar alimentant la partie du sud-est de la wilaya, a-t-on indiqué. Cette perturbation touche les communes de Oued Rhiou, Ouled Yaiche, El Hassi, Zemmouira, Beni Derguen, Mendès, Oued

Slam, Dar Benabdellah, Lahfal, Sidi Lazreg et Oued Djmaa, selon la même source qui a fait savoir qu'une entreprise spécialisée se charge des travaux de réparation des fuites et de soudure en vue d'accélérer le rétablissement de l'alimentation en eau potable.

La population de ces régions est approvisionnée, durant cette période de travaux de maintenance dont le délai n'a pas été fixé, par des citernes. L'unité de l'ADE de Relizane a souligné que l'alimentation en eau potable reprendra une fois les travaux achevés.

MASCARA

Le gaz pour deux localités

Belkecir Mohamed

Les citoyens des douars Mokhefi Layeb et Sidi Slimane estimés à près d'un millier d'habitants, situés à l'Est de la commune de Oued El Abtal près de la frontière de la wilaya de Tiaret viennent d'être raccordés au gaz de ville.

Ce qui leur permettra d'en finir avec la corvée de la bonbonne de gaz. La mise en service de cette énergie a été présidée par le chef

de l'exécutif et du P/APW. Les habitants en question qui occupaient auparavant des maisons éparses dans des collines et les ravins ont bénéficié d'un programme de développement et d'aides à l'habitat rural.

Ce qui a permis une concentration de populations en groupements de logements individuels qui facilitera par la suite la réalisation d'équipements publics pour l'ensemble des habitations.

TIARET

Le Bac professionnel toujours d'actualité

El-Houari Dilmi

La ministre de la Formation et l'Enseignement professionnels, Mme Hoyam Benfriha, a effectué mardi une visite de travail dans la wilaya de Tiaret où elle a inspecté plusieurs projets et établissements relevant de son secteur. En effet, le membre du gouvernement s'est d'abord rendu dans la commune de Rahouia où elle a assisté à un exposé sur la situation de son secteur, avant d'inspecter les travaux de réhabilitation du centre de formation professionnelle et la réalisation en cours d'autres attenances comme le réfectoire et le système de prévention contre les incendies. A Tiaret, la ministre de

la Formation et l'Enseignement professionnels a visité le nouveau centre de formation professionnelle en cours de réalisation à Karman, dans la proche banlieue de Tiaret, un établissement doté de 250 places et 60 lits. A l'institut national de formation spécialisé «Kadda Belkacem», Hoyam Benfriha a inauguré un nouveau stade doté d'une pelouse artificielle, avant d'assister à la signature de trois conventions liant le secteur de la formation professionnelle et des sociétés publiques et privées.

Par ailleurs, la ministre a déclaré, selon l'APS, que le projet du baccalauréat professionnel est toujours d'actualité, expliquant que son retard est dû à la

situation sanitaire et qu'il est question de réunir toutes les conditions pour garantir la réussite de ce projet. «La rentrée professionnelle aura lieu à la mi-novembre prochain», a rappelé la ministre. Et d'insister sur le respect du protocole sanitaire de prévention contre le coronavirus et qui sera mis en application dès la semaine prochaine. «La nouveauté de formation cette année sera le lancement à partir de la première semaine d'actions d'encadrement et de formation d'équipes sportives et artistiques du secteur, à l'instar des secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour détecter de jeunes talents», a déclaré la ministre.

EL-BAYADH

Deux ministres au chevet des blessés de l'explosion de gaz

Hadj Mostefaoui

Dans le cadre de la vaste opération d'aide et de soutien aux familles affectées par la récente explosion de gaz au chef-lieu de la wilaya, Mme Kawtar Krikou, ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, accompagnée de M. Hamza Al Sid-Cheikh, ministre délégué de l'Environnement saharien, des autorités locales, de médecins et de psychologues, a donné le coup d'envoi d'une imposante caravane de solidarité et d'aide à destination du quartier où s'est pro-

duit le drame qui a coûté la vie à 6 personnes et fait plusieurs blessés. Les familles et proches des victimes de ce drame ont reçu chacune un lot de couvertures, de literie et de denrées alimentaires de première nécessité.

Les deux ministres se sont rendus au chevet des cinq personnes blessées admises à l'hôpital 'Mohamed Boudiaf' d'El-Bayadh pour s'enquérir sur leur état de santé ainsi que des conditions de leur prise en charge médicale avec un suivi psychologique.

«Les services du secteur poursuivront l'accompagnement des victimes de l'accident à travers

d'autres initiatives», a déclaré Mme Krikou, soulignant que son département ministériel œuvre à assurer un suivi permanent de la situation des citoyens se trouvant dans des situations nécessitant le renforcement des actions de solidarité et ce, en coordination avec tous les secteurs concernés, à l'instar du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, chacun selon son domaine de compétence, dans le cadre de la solidarité gouvernementale.

TISSEMSSILT

Une baisse de production de céréales «inacceptable»

Le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Abdelhamid Hamdani a annoncé mardi à Tissemsilt la création d'un organe de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique à travers le pays. Inspectant une exploitation de tomate industrielle et d'oignons à la localité de Ouled Youcef dans le cadre de sa visite à cette wilaya, le ministre a révélé que son département a créé un organe de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique (sans engrais ni pesticides), ajoutant qu'une loi sur les produits agricoles biologiques sera promulguée prochainement. Cet organe permettra de maîtriser les produits issus de l'agriculture biologique et d'éviter tous problèmes y afférent. Par ailleurs, il a annoncé la réception, la fin de l'année en cours, de 13 chambres froides pour les produits agricoles tandis que d'autres chambres sont programmées pour livraison l'année prochaine, faisant état de la réa-

lisation actuellement dans chaque wilaya du pays d'une chambre froide en vue de régulariser et booster la production agricole au niveau national». Le ministre a appelé les agriculteurs à la nécessité de s'organiser collectivement pour mieux exploiter les barrages destinés à l'irrigation, relevant à ce propos l'existence de plusieurs barrages non exploités en raison de problèmes de gestion et la non organisation des agriculteurs collectivement». Par ailleurs, le ministre a déclaré lors d'un point de presse en marge de sa visite que son département avait instruit récemment les walis à l'effet d'alléger les documents exigés et de réduire la durée d'examen des dossiers d'obtention du crédit Rfif destiné aux producteurs de céréales en vue d'assurer le succès de la campagne labours-semences de cette saison.

M. Dahmani a mis en avant l'importance de déployer davantage d'efforts à Tissemsilt dans le but d'augmenter la production des

céréales, ajoutant que la «quantité des céréales produite a enregistré une baisse de 20% dans cette wilaya durant les cinq dernières années, ce qui est «inacceptable» pour son département. La visite du ministre a concerné également l'environnement agricole au lieu dit «Si Larbi» dans la commune de Bordj El Amir Abdelkader destiné à l'investissement agricole au profit des jeunes. Il s'est également enquis des prestations assurées par la coopérative (de wilaya) de céréales et de légumes secs (CCLS) en matière de semences et d'engrais chimiques en faveur des producteurs de céréales lors de la campagne de labour et de semences. Après avoir visité les différentes expositions de produits agricoles locaux ainsi que des produits de femmes artisanes demeurant dans des régions rurales, le ministre a supervisé une rencontre à huis clos avec nombre de paysans de la région, d'associations professionnelles et des cadres du secteur.

NÂAMA

Un contrebandier de météorites arrêté

Les services de police de Nâama ont saisi des météorites pierreux et autres de minéraux de différentes tailles et couleurs et arrêté un individu pour contrebande, a-t-on appris auprès de la sûreté de wilaya. L'opération de saisie a été effectuée courant de cette semaine par la Brigade de recherche et d'intervention de la Police judiciaire suite à des infor-

mations faisant état de la possession par un individu des fragments de météorites, a-t-on indiqué de même source, ajoutant qu'un plan a été immédiatement mis en place pour l'arrêter.

L'opération a abouti à l'arrestation du mis en cause dans la ville de Mécheria qui avait en sa possession 3,468 kg de météorites pierreux et autres de minéraux de

différentes tailles et couleurs, en plus de la saisie d'une petite loupe, a-t-on fait savoir. Une procédure judiciaire a été engagée contre le mis en cause qui a été présenté devant le parquet du tribunal de Mecheria pour «contrebande et détention de pierres et métaux précieux sans autorisation des autorités légalement habilitées», a-t-on ajouté

Algérienne Démocratique et Populaire République
Wilaya de Sidi Bel Abbés
Direction de l'Administration Locale
NIF N° : 097422019000145

**Avis d'Appel d'Offre National Ouvert
avec Exigence de Capacités Minimales**

Le Wali de la Wilaya de Sidi Bel Abbés représente par la Directrice de l'Administration Locale – lance un Avis d'Appel d'Offre National ouvert avec exigence de capacités minimales pour Etude réalisation et Equipement d'une Unité Secondaire de la Protection Civile à Mostefa Ben Brahim dans les lts suivants :

Lot N° 06 : Mur de Soutènement

Lot N° 07 : Equipement de cuisine; matériel électroménager et ustensiles de cuisine

Lot N° 08 : Literie et effets de couchage

Lot N° 09 : Mobilier métallique, mobilier de bureau en bois, matériel bureautique et informatique

Lot N° 10 : Téléviseurs et kits parabole, équipement de climatisation

Lot N° 11 : Matériel pour salle de sport...

Lot N° 12 : Tables et chaises pour réfectoire et foyer

(Destiné au Micro entreprises: CNAC-ANSEJ)

Les Condition d'éligibilité

pour le lot suivant N°06 :

1* Toute entreprise possédant certificat de qualification et classification catégorie II et plus, Activité Principale Bâtiment ou Secondaire.

2* Moyenne chiffre d'affaire des 03 dernières années $\geq 5\,000\,000,00$ DA

3* Ayant réalisé au minimum d'au moins 01 projet en travaux de même nature (justifie par une attestation de bonne exécution, délivré par un maître d'ouvrage public).

pour le lot suivant : N°07

1* Registre de commerce (fabricant, groupe commerciale, grossiste ou importateur ou distributeur)

2* Chiffre d'Affaire (C.A) : Moyen des Bilans de trois (03) années dernier $\geq 500.000,00$ DA

3* Soumissionnaire ayant réalisé au moins 01 projet de même nature (justifie par une attestation bonne exécution, délivrés par un maître d'ouvrage public)

pour le lot suivant : N°08

1* Registre de commerce (fabricant, groupe commerciale, grossiste ou importateur ou distributeur)

2* Chiffre d'Affaire (C.A) : Moyen des Bilans de trois (03) années dernier $\geq 500.000,00$ DA

3* Soumissionnaire ayant réalisé au moins 01 projet de même nature (justifie par une attestation bonne exécution, délivrés par un maître d'ouvrage public)

pour le lot suivant : N°09

1* Registre de commerce (fabricant, groupe commerciale, grossiste ou importateur ou distributeur)

2* Chiffre d'Affaire (C.A) : Moyen des Bilans de trois (03) années dernier $\geq 500.000,00$ DA

3* Soumissionnaire ayant réalisé au moins 01 projet de même nature (justifie par une attestation bonne exécution, délivrés par un maître d'ouvrage public)

pour le lot suivant : N°10

1* Registre de commerce (fabricant, groupe commerciale, grossiste ou importateur ou distributeur)

2* Chiffre d'Affaire (C.A) : Moyen des Bilans de trois (03) années dernier $\geq 300.000,00$ DA.

3* Soumissionnaire ayant réalisé au moins 01 projet de même nature (justifie par une attestation bonne exécution, délivrés par un maître d'ouvrage public)

pour le lot suivant : N°11

1* Registre de commerce (fabricant, groupe commerciale, grossiste ou importateur ou distributeur)

2* Chiffre d'Affaire (C.A) : Moyen des Bilans de trois (03) années dernier $\geq 1.000.000,00$ DA

3* Soumissionnaire ayant réalisé au moins 01 projet de même nature (justifie par une attestation bonne exécution, délivrés par un maître d'ouvrage public)

pour le lot suivant : N°12 (Destiné au Micro entreprises: CNAC-ANSEJ)

1* Registre de commerce (fabricant, groupe commerciale, grossiste ou importateur ou distributeur)

2* Chiffre d'Affaire (C.A) : Bilan Néant ou Positif

Les fournisseurs grossistes ou Fabricants intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès du siège de la wilaya de Sidi Bel Abbés -Direction de l'Administration Locale-Service de l'Animation Locale -Bureaux des Programmes et des Marchés.

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires suivantes.

-I- Le Dossier de Candidature contient :

- 1- Une Déclaration de Candidature (remplie, signée, cachetée, datée et paraphée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).
- 2- Une Déclaration de Probité (remplie, signée, cachetée, datée et paraphée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).
- 3- L'Agrément du Concessionnaire ou du Fabricant.
- 4- Toutes les pièces prouvant que le soumissionnaire a toutes les qualifications requises pour mener à bien son projet, notamment :
 - La liste des magasins des points de ventes ouvertes en Algérie
 - La liste des Ateliers de maintenances ouvertes en Algérie
 - Liste du matériel identique vendu en Algérie durant 03 dernières années.
- 5- Copies des références professionnelles pour les livraisons de même nature (un 01 projet de même nature justifier par une attestation de bonne exécution, délivrés par le maître d'ouvrage public) **sauf le lot N° 12**
- 6- Les Bilans financiers durant les 03 dernières années.
- 7- Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- 8- Registre de commerce visé par CNRC
- 9- L'extrait de rôles apuré ou avec échéancier de paiement, délivré par les services des impôts compétents, en cours de validité

10- L'extrait du casier judiciaire du gérant ou du directeur valide.

11- Le statut lorsqu'il s'agit d'une : SARL ou EURL;

12- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux année 2019, visé par CNRC,

13- Les Attestations de Mise à Jour vis-à-vis des organismes de sécurité sociale (CNAS et CASNOS) valides ; et pour le lot N° 06 ajouter une copie de l'attestation : CACOBATH

14- Certificat de conformité.

15- La fiche technique et le Catalogue

16- Un planning de livraison des équipements établi par le soumissionnaire y compris le délai de livraison.

17- Les moyens humains (doivent être justifiés par : diplômes et attestations d'affiliation pour l'encadrement, visées par la CNAS Valide).

et les moyens matériels (doit être justifié par : cartes grises et polices d'assurance valide au nom du soumissionnaire, concernant le matériel roulant. Pour le matériel non roulant rapport d'expertise dûment visé par expert dans l'année de soumission)

-II- Offres Technique :

1- Déclaration à Souscrire (remplie, signée, cachetée, datée et paraphée par le soumissionnaire) (selon modèle ci-joint).

2- Un Mémoire Technique justificatif.

3- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015;

4- offre technique portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

-III- Offre Financière :

1- La lettre de Soumission (remplie, signée, cachetée, datée et paraphée par le soumissionnaire) (selon modèle ci-joint).

2- Le Bordereau des Prix Unitaires en H.T(B.P.U).

3- Le Devis Quantitatif et Estimatif en H.T(D.E.Q).

4- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F).

Le service contractant peut, en fonction de l'objet du marché et son montant, demander dans l'offre financier, les documents suivants :

* le sous détail des Prix Unitaires (S.D.P.U).

* Le Devis Descriptif et Estimatif détaillé (D.D.E.D).

Les Offres doivent être adressées à Monsieur le Wali de la wilaya de Sidi Bel Abbes- Direction de l'Administration Locale sous triples enveloppes cachetées, et séparées (Dossier de Candidature- Offre Technique – Offre Financière)

L'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention :

Etude réalisation et Equipement d'une Unité Secondaire de la Protection Civile à Mostefa Ben Brahim dans les lts suivants :

Lot N° 06 : Mur de Soutènement

Lot N° 07 : Equipement de cuisine; matériel électroménager et ustensiles de cuisine

Lot N° 08 : Literie et effets de couchage

Lot N° 09 : Mobilier métallique, mobilier de bureau en bois, matériel bureautique et informatique

Lot N° 10 : Téléviseurs et kits parabole, équipement de climatisation

Lot N° 11 : Matériel pour salle de sport...

Lot N° 12 : Tables et chaises pour réfectoire et foyer

(Destiné au Micro entreprises: CNAC-ANSEJ)

« a ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation ».

La date limite de dépôt des offres et fixée à 21 jours à compter du première parution du présent avis dans la presse nationale. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'à jour ouvrable suivant. Les offres devront être déposées au niveau de l'administration locale avant 12 H00.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une durée de 111 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la réunion de la commission d'ouverture des plis qui se tiendra le dernier jour de la date limite de dépôt des offres, à 14H00

le W A L I

EL TARF

Un mort dans une collision

A. Ouélaa

Un énième accident de la route mortel dont le théâtre dramatique est encore la RN 16, véritable point noir des axes routiers

de la wilaya de Tébessa. Effectivement, en fin d'après-midi de mardi dernier, un jeune de 18 ans a été mortellement heurté par une voiture, alors qu'il roulait sur son vélo, près de la station-essence sise à la

Rocade. La victime a succombé sur place, suite à la violente collision. Le corps inerte a été transféré à la morgue de l'hôpital Ali Salah du chef-lieu, a-t-on appris de la Protection civile.

Cambriolage de logements et trafic de drogue, l'auteur arrêté

Un repris de justice, objet de plusieurs mandats d'amener pour son implication dans des affaires de drogue et de psychotropes mais surtout le cambriolage de six appartements dans différents quartiers d'Echatt, a été arrêté par la police

extra muros de cette ville côtière relevant de la daïra de Ben M'hidi, wilaya d'El Tarf.

Ce jeune, âgé de trente ans, originaire de cette même ville, faisait l'objet de plusieurs plaintes. Son arrestation, qui n'a pas été de tout

repos, a permis par la suite de le confondre et de passer aux aveux. Présenté en fin d'après-midi de lundi dernier, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt, en attendant son procès.

A. Ouélaa

OUARGLA

Université : entrée en service de l'incubateur à la mi-novembre prochain

L'incubateur technologique de l'université d'Ouargla, l'une des sept installations du genre projetées à travers le pays, entrera en service à la mi-novembre prochain, a révélé mercredi la directrice de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET). Cet important projet de valorisation de la recherche scientifique et des oeuvres innovantes devra permettre d'assurer un accompagnement aux porteurs de projets innovants pour la création de startups et de petites et moyennes entreprises, génératrices de richesses, a précisé à l'APS Mme Demouche Mounsi Nadjoua. Une fois opérationnel, l'incubateur offrira des prestations de consultation technique et scientifique pour les projets de recherche scientifique et pour les startups, a-t-elle ajouté, signalant que l'ANVREDET encadrera cet in-

cubateur, en coordination avec les enseignants et chercheurs universitaires, avec un appui financier et technique des projets innovants qui seront sélectionnés. L'agence assurera également, forte de son expérience, l'accompagnement de projets innovants et de startups en vue d'aider l'université Kasdi Merbah d'Ouargla à sélectionner, appuyer et accompagner les projets dans les domaines de compétence de l'Université, a-t-elle ajouté. A ce titre, Mme Demouche a annoncé la signature prochaine d'une convention de partenariat entre l'ANVREDET et l'université d'Ouargla pour mettre une partie des structures de l'université à la disposition de l'agence pour valoriser les résultats de recherche scientifique des étudiants porteurs de projets innovants, avec un accompagnement pour la création de leurs startups technologiques. L'ANVREDET avait signé en juillet dernier

une convention de partenariat avec le groupe SONATRACH pour une contribution au financement de l'incubateur, et ce en tant que partenaire socioéconomique, a rappelé de son côté le directeur Recherche et Développement de SONATRACH, M. Mustapha Benamara. L'objectif de cette convention est de rapprocher l'université du secteur économique et de concrétiser sur le terrain les travaux de la recherche scientifique au service du développement socioéconomique en plus de l'accompagnement de la formation des étudiants qualifiés et des doctorants, a-t-il expliqué. Un financement de 95,9 millions de dinars a été mobilisé sur le fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique, pour la réalisation de l'incubateur, sur une superficie de 1.000 m² au niveau du pôle universitaire 3 de l'université Kasdi Merbah d'Ouargla.

CONSTANTINE

Protesta de travailleurs du pré-emploi

A. Z.

Les travailleurs sous contrat pré-emploi et filet social en activité au niveau de la délégation communale 'Ali Mendjeli 2' ont observé, hier, un sit-in de protestation contre le « mauvais traitement » réservé par le P/APC de la commune d'El Khroub aux représentantes des employés en question lorsqu'ils ont tenté de soumettre

leurs préoccupations au chef de daïra qui passait par les lieux, avant-hier. Les protestataires ont dans ce contexte adressé une lettre au wali, portant 23 signatures, dont copie en notre possession, pour dénoncer le comportement du P/APC, à l'égard de leurs représentantes, deux femmes, qui souhaitaient uniquement soumettre au chef de daïra leurs préoccupations au sujet de leur intégration

dans le monde du travail, à l'instar de la régularisation qui a touché d'autres cas semblables à travers la commune, alors qu'ils sont oubliés, eux, qui ont été pourtant recrutés parmi la première vague des contrats en question. Les travailleurs s'en remettent au wali pour conforter leur intégrité morale, et exigent des excuses franches de la part du P/APC, clament les concernés.

SKIKDA

Les travailleurs de la raffinerie élisent leur conseil syndical

A. Boudrouma

Il a fallu deux jours consécutifs pour achever l'opération de renouvellement du conseil syndical de la raffinerie de Skikda. En effet, c'est à partir de mardi dernier, à partir de 9 heures que les élections ont débuté, pilotées par l'union locale UGTA de Skikda qui a dépêché sur place, son secrétaire général, M. Fares Meksen et le chargé de

l'organique M. Bendakir Noureddine. Au total 1004 travailleurs, sur un collectif de 1240 ont exprimé leur voix, pour élire leur conseil parmi une liste de 65 candidats. Aucun débordement n'a été relevé durant ces deux journées marathoniennes à l'issue desquels, le nouveau conseil syndical, composé de 19 membres, a été désigné avec en tête M. Abada Abderrezak qui a recueilli un maximum de 458 voix.

L'union locale UGTA, qui était présente en permanence, dans la cantine du complexe où se déroulait le vote, a validé cette importante rendez vous, considéré comme une première dans les annales de la raffinerie de Skikda, en raison du nombre record de participants. Le vote a été clôturé hier, vers la mi-journée. Le bureau exécutif et le Président devront être désignés ultérieurement, dans une autre opération de vote.

TIZI-OUZOU

Retard dans le raccordement en gaz dans un village : les promesses du ministre

Le ministre de l'Energie, Abdelmajid Attar, a rassuré mardi les habitants du village d'Aït Ergane dans la wilaya de Tizi-Ouzou quant à la prise en charge, en collaboration avec les autorités locales de la wilaya, du problème lié au retard enregistré pour le raccordement en gaz, indique un communiqué du ministère. « Suite au retard enregistré pour le raccordement en gaz d'une soixantaine de foyers du village d'Aït Ergane, commune d'Agouni Guehran dans la wilaya de Tizi-Ouzou, une

délégation représentant le comité de village a été reçue, successivement, par le médiateur de la République, Karim Younès, et le ministre de l'Energie, Abdelmajid Attar », précise le communiqué.

En dépit de la mise en service de la DP gaz de la localité en 2019, ce retard était dû à l'épuisement de l'enveloppe consacrée à cette opération, selon la même source. Les représentants ont fait part du souhait de la population du village de bénéficier de cette énergie durant la saison hivernale caractérisée par

des conditions climatiques très dures. Le ministre a, à cette occasion, rassuré les représentants du comité, et à travers eux la population, de « la prise en charge de ce problème en collaboration avec les autorités locales de la wilaya, d'autant plus que le réseau de transport existe ». M. Attar « n'a pas manqué aussi, de rappeler que le gouvernement accorde une importance particulière, au raccordement en électricité et en gaz des zones d'ombre à travers tout le territoire national », selon le communiqué.

TIPASA

Protection sociale des gens de mer : des facilités et une carte Chifa annoncées

Le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques, M. Sid Ahmed Ferroukhi, a annoncé, mardi depuis Tipasa, la publication d'une circulaire interministérielle avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, prévoyant davantage de facilités au profit des gens de mer en matière de couverture sociale, notamment une carte Chifa valable toute l'année et les allocations familiales. En visite à Tipasa pour expliquer la teneur de la circulaire interministérielle, M. Ferroukhi a précisé que cette dernière intervenait à l'issue d'une série de rencontres entre les responsables des secteurs de la Pêche et du Travail dans le but de mettre en place de nouveaux mécanismes pour la prise en charge des gens de mer engagés à bord de navires et de bateaux de pêche commerciale et dont l'engagement à la semaine complique leur déclaration auprès de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS). Le ministre a rappelé s'être engagé, dès sa prise de fonctions à la tête du ministère, à oeuvrer à l'amélioration des conditions de travail des gens de mer, une catégorie spécifique travaillant dans des conditions particulières qui en appellent, a-t-il dit, à des lois et des mécanismes particuliers. Il a, à cet égard, fait savoir que le président de la République a donné de fermes instructions pour la prise en charge des gens de mer auxquels il accord un grand intérêt. En vertu de la circulaire interministérielle, les armateurs peuvent déclarer à l'année les gens de mer engagés à bord de leurs navires, ce qui leur permet de bénéficier d'une carte Chifa valable toute l'année. De plus, les armateurs peuvent déclarer les marins engagés à bord de leurs navires au niveau de toutes les agences CNAS à travers le territoire national, alors qu'ils devaient auparavant le faire par intermittence au niveau du siège de l'agence CNAS où le navire a été enregistré. Selon le ministre, cette circulaire interministérielle est la « première étape » pour l'adaptation du système de sécurité sociale aux spécificités des professionnels de la pêche, notamment par la déclaration des salaires et des personnels engagés par les armateurs, le paiement de leurs cotisations à titre annuel, l'activation et l'utilisation de la carte à l'échelle nationale.

FACILITATION DES PROCÉDURES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La circulaire prévoit également la facilitation des procédures permettant aux gens de mer de bénéficier des prestations en nature et en espèces de la sécurité sociale et des allocations familiales. La circulaire a mis fin, ajoute M. Ferroukhi, à la problématique de la déclaration des gens de mer pour les navires activant hors de la wilaya d'affiliation et ce, en se dirigeant vers le centre de paie-

ment le plus proche ou les guichets mobiles de la sécurité sociale au niveau de la wilaya où ils exercent pour une annotation sur la demande d'inscription à présenter, par la suite, à l'agence d'affiliation. Concernant les armateurs, les ministères de la Pêche et du Travail ont convenu, dans le cadre de la même circulaire interministérielle, de réévaluer leurs dettes relatives au paiement des cotisations à la sécurité sociale, en fonction de leurs moyens financiers.

COMMISSION NATIONALE POUR LA POURSUITE D'UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES GENS DE MER

Le ministre de la Pêche a relevé, dans ce sens, l'installation prochaine d'une commission nationale et de sous-commissions conjointes dans le cadre d'une convention de coopération conclue récemment avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale pour la poursuite du renforcement des mécanismes d'amélioration de la protection sociale des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la prise en charge de leurs préoccupations dans ce domaine, outre l'organisation de journées d'orientation et de sensibilisation conjointes entre les secteurs à leur profit.

Les sous-commissions locales, installées à Tipasa et incluant les directions de la Pêche et du Travail, l'Inspection du travail, la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA), la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et la Caisse nationale de sécurité sociale des travailleurs non-salariés (CASNOS), oeuvrent à « l'élargissement de la couverture sociale et son adaptation aux spécificités du reste des catégories professionnelles, a fait savoir M. Ferroukhi, insistant sur l'impératif d'engager une réflexion pour introduire un guichet spécifique au correspondant social en vue de prendre en charge toutes les préoccupations des gens de mer et d'être un trait d'union entre ces derniers et la CNAS. Lors d'une visite de travail à la wilaya, le ministre a eu un échange avec les professionnels du secteur pour écouter leurs préoccupations et prendre connaissance du travail des agences «CNAS» et «CASNOS», soulignant l'impérative adaptation à la nouvelle circulaire ministérielle et la facilitation des procédures au profit des marins. Inspectant un projet d'investissement relatif à l'aquaculture de moules et d'huîtres, M. Ferroukhi a affirmé que ce type de projets constituait le premier maillon afin de soutenir l'exportation des produits marins, soulignant la grande importance accordée par la stratégie du secteur 2020 - 2024 à ce domaine vital et prometteur.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

27 safar 1442				
El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha
05h30	12h34	15h44	18h14	19h32



République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Mascara
Daïra de Hachem
Commune de Nesmoth

Avis d'attribution Provisoire

**PROJET: REALISATION RESEAU D'ASSAINISSEMENT
SITE O/ ABDERRAHMEN - NESMOTH CENTRE**

-En application des dispositions de l'article 65. du Décret présidentiel n° 15-247 du 02 di el hidja 1436 correspondant au 16 janvier 2015 modifiant et complétant le décret présidentiel n° 13-03 du 01 rabiaa el avel 1434 correspondant au 13 janvier 2013 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

., le président de l'assemblée populaire communale de la commune de Nesmoth informe l'ensemble les sociétés ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales N° 02-2020 la première parution au journal « EL DIOUANE » du 22-09-2020 en arabe et en français du 22-09-2020 au journal « Quotidienne »

- l'ouverture des offres technique et financière : 06-10-2020.

- l'évaluation des offres technique et financière : 08-10-2020.

l'évaluation des offres technique et financière suivant les critères arrêtés dans le cahier des charges, le projet a été provisoirement attribué comme suite :

N°	PROJET	SOCIETE	MONTANT TTC	DELAIS DE REALISATION	NIF DE LA SOCIETE	NOTE TECHNIQUE
01	REALISATION RESEAU D'ASSAINISSEMENT SITE O/ ABDERRAHMEN - NESMOTH CENTRE	EURL HYDRO-BOUCHELIL YELLAL-RULIZANE	8.121.590,00 DA	80 JOURS	001448016321274	60,00 Pts moins disant

Conformément aux dispositions. du Décret présidentiel n° 15-247 du 02 di el hidja 1436 correspondant au 16 janvier 2015 modifiant et complétant le décret présidentiel n° 13-03 du 01 rabiaa et avel 1434 correspondant au 13 janvier 2013 portant réglementation des marchés publics des délégations de service public.

*tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission du marché de commune dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire dans les journaux quotidiens conformément à l'article 114.

NIF DE L'APC: 0984.29.45907.34.01

NESMOTH LE :

LE P/APC

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BECHAR

CIRCONSCRIPTION DE BENI ABBES

DAIRA D'ELOUATA

COMMUNE D'ELOUATA

CODE FISCAL : 09620014904152501

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°: 15/247 du 16 septembre 2015 portant des marchés publics et des délégations de service public le président de l'APC D'EL-OUATA informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres nationale ouvert avec exigence de capacités minimales N°:07/2020 publié dans le journal « الجمهورية » au 24/08/2020 et Le Quotidien d'Oran au 19/08/2020 relatif à : Suivi et Rénovation et Prolongement du rejet d'assainissement à El-Ouata Centre et Ksar El bayada et Prolongement du réseau d'assainissement au nouveau quartier à El-Ouata en lots

que les lots a été attribué provisoirement selon le tableau suivant :

PROJET	ENTREPRISE	N.I.F	MONTANT PROPOSE EN TTC	MONTANT APRES CORRECTION en TTC	DÉLAI	Note Technique	observation
LOT N° 01 : Rénovation et Prolongement du rejet d'assainissement à El-Ouata Centre	BOUDI KHALED	198368010007543	13.521.668,00 DA	/	TROIS(03) Mois	42,33	le Moins disant
LOT N° 02 : Rénovation et Prolongement du rejet d'assainissement à Ksar El bayada	HADRAOUI LAMIA	297608010056727	1.926.166,96 DA	/	TROIS(03) Mois	42,22	le Moins disant
LOT N° 03 : Prolongement du réseau d'assainissement au nouveau quartier à El-Ouata	SLIMANI ABDELOUAHAB	187080101278116	7.728.318,00 DA	7.728.591,00 DA	Deux (02) Mois	41	le Moins disant

Peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à partir de la date de première parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et dans deux quotidiens national diffusés au niveau national auprès de la commission des marchés de L'APC D'EL-OUATA.

LE PRESIDENT DE L'APC

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Oran
Daïra d'Arzew
Commune d'Arzew
Nif : 098431065059714

ERRATUM

De L'avis D'attribution Provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 – alinéa 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementations des marchés publics et délégation du service public, la commune D'Arzew informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de n°01/2020

Est rectifié comme suit:

Aménagement Urbain de La Cité Benboulaid - Arzew.

L'entreprise	Montant	Délai	Note Technique	NIF	Observation
BENAISSA Youcef	55.001.800,00 DA TTC	75 jours	70 points	186310800044190	Moins disant

Arzew Le
Président De L'assemblée
Populaire Communale

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMCEEN

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

NIF : 408015000013078

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Intitulé : Modernisation de trace du CW100 sur 36Km reliant les centres de Sellam-Bab el Assa-Nedroma et Souani.

OBJET :

Lot n°09: Modernisation des chemins menant au CW100.

En application de l'article 52 décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tlemcen informe les entreprises ayant soumissionné au titre d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales a été lancé par voie de presse n°07/2020 dans le journal « الجمهورية » en date du 13/09/2020 et L' ECHO D'ORAN "en date du 14/09/2020, que suite à l'évaluation technique et financière, le marché sus indiqués sont attribué provisoirement à :

Désignation des travaux	entreprise retenue	Montant de l'offre (DA) en TTC	Note Technique	Délais
Lot n°09: Modernisation des chemins menant au CW100.	ETPHF TEBBAL BOUMEDIENE - TLEMCEEN - NIF 180132300231127	68 770 100,00 DA	77	05 mois

Conformément à l'article 82 du décret suscite tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Les autres soumissionnaires sont invités de se rapprocher auprès de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché sur les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), à rendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, et ce conformément à l'article 82 du décret suscite.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Communication

**Prix du Président de la République,
du Journaliste Professionnel**
Sixième édition, 2020

«La numérisation..une passerelle vers l'Algérie nouvelle »

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du «**Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel**», dans sa sixième édition, comptant pour l'année 2020, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2020.

Ce prix a été institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

Objectifs:

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :

- **L'information écrite** : article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête.
- **L'information télévisuelle** : reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- **L'information radiophonique** : émission d'information, reportages, et enquêtes.
- **La presse électronique** : meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- **L'illustration** : photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

Conditions de participation :

- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel ;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période 2019 - 2020.

Thème du concours: «La numérisation..une passerelle vers l'Algérie nouvelle »

Modalités d'attribution du prix :

Le jury procédera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats. En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :

- Un million de dinars (1.000.000DA) pour le 1^{er} lauréat
- Cinq cent mille dinars (500.000DA) pour le 2^e lauréat
- Trois cent mille dinars (300.000DA) pour le 3^e lauréat

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :

a) Pièces administratives :

- Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
- Attestation de travail datée de moins de trois mois.

b) Œuvre objet de participation :

- L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.

c) Formulaire de candidature portant ce qui suit :

- Données personnelles sur le candidat ;
- Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
- Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du media employeur.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la République du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 18 octobre 2020.

Formulaire de candidature :

Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication:

<http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>

Equipe nationale Une belle prestation et des regrets



Adjal Lahouari

Et la série des bons résultats se poursuit à la satisfaction générale. On ira même jusqu'à dire que sans le carton rouge infligé à Guedioura (56^{ème} min.), l'équipe algérienne pouvait remporter cette rencontre contre un redoutable adversaire, beaucoup plus fort que le Nigeria certainement. Car, même à 10, les Verts ont réussi à inscrire un second but par leur capitaine Mahrez. Menés au score et en supériorité numérique, les Mexicains étaient tout heureux d'arracher le nul dans les dernières minutes. D'aucuns estiment que les deux réalisations des coéquipiers de Santos sont dus, en premier à une chute malencontreuse de Mandi, puis à une sortie inopportune du gardien M'bolhi. On imaginait qu'après l'expulsion de Guedioura, Belmadi allait lancer un autre «taulier» comme Belkebla, excellent face au Nigeria. Ce changement aura obéi à une certaine logique selon les observateurs. Mais un entraîneur dans le feu de l'action pense autre-

ment. Et puis, s'il avait lancé une «sentinelle» il aurait été contraint de sortir un joueur offensif. Or, tous les Verts et comme d'habitude ont fait preuve d'une solidarité exemplaire, malgré les kilomètres parcourus pour compenser un tant soit l'infériorité numérique. Le rictus capté par les caméras de télévision sur le visage de Mahrez traduit l'énorme débâche d'énergie consentie face à des adversaires de haut niveau et exaspérés moins bien classés au ranking FIFA.

Cette équipe algérienne est à l'image de son entraîneur. Elle a un sacré caractère, des potentialités très intéressantes et a horreur de la défaite. De ce fait, elle ne craint plus personne. C'est le principal enseignement que l'on tirera de ces deux matches face à des rivaux aux styles différents. Avant le coup d'envoi le coach argentin Gerardo Martino, en technicien expérimenté avait dit : « Nous nous attendons à un match extrêmement difficile. J'ose dire que l'Algérie va être un adversaire plus compliqué que les Pays-Bas ». L'ancien entraîneur du

Barça ne s'est pas trompé et s'estimait heureux d'avoir arraché le nul, qui permet à son équipe de poursuivre son excellente série.

Du côté algérien, il y a certainement des regrets d'avoir encaissé ce second but, qui les a privés d'une victoire tout à fait méritée compte tenu du fait d'avoir joué à 10 pendant plus de 40 minutes. Cependant, cette prestation et ce résultat conforte les Verts dans leurs convictions qu'ils ont la possibilité de progresser encore plus. Du coup, on imagine, qu'avec les deux titulaires indiscutables, en l'occurrence Belaïli et Benlamri, l'EN peut encore monter en puissance. La présence du premier par sa technique et sa complicité avec Bounedjah enrichira la palette des solutions en attaque. Quant au second, il sera un atout majeur en défense.

Ceci dit en reconnaissant que les Tahrat, Benrahma, Boulaya, Belkebla, Spano et Delort sont en mesure de répondre aux attentes de Belmadi et des fans de l'EN de plus en plus ravis et qui se mettent à rêver à d'autres exploits.

Djamel Belmadi «Jouer face à l'Algérie ne sera plus facile»

L'entraîneur de la sélection algérienne de football, Djamel Belmadi, s'est dit «satisfait» du nul arraché mardi soir en infériorité numérique devant le Mexique en amical à La Haye (2-2), estimant que son équipe commençait à atteindre un «niveau supérieur». Belmadi a saisi l'occasion de la traditionnelle conférence de presse d'après-match pour faire l'éloge de ses protégés et de l'équipe en général : «Je pense qu'on commence à atteindre un niveau supérieur, on fait partie des grandes équipes et jouer face à l'Algérie ne sera plus facile». «Je suis très satisfait du résultat qu'on a fait, on a eu quelques difficultés à cause de l'expulsion (de Guedioura) et le fait d'avoir été réduits à dix pour plus de 40 minutes mais malgré cela, on a mené jusqu'aux dernières minutes, on a joué

face à une équipe de niveau mondial, qui a de très bonnes individualités. Je suis certain que si on n'avait pas terminé le match à dix, on aurait pu voir un autre résultat», a-t-il déclaré. «On savait que le match aura beaucoup d'intensité, c'est une bonne équipe qui fait un bon pressing haut sur le porteur du ballon et qui a beaucoup d'automatismes, une équipe qui va vers l'avant.

On a eu l'adversaire qu'on voulait», a ajouté l'ancien joueur de Marseille. Evoquant toujours le «Tri», le driver des «Verts» l'a qualifié d'«adversaire très différent du Nigeria, c'est une équipe athlétique qui a de bonnes individualités». «Ils sont à un niveau au-dessus et c'est une équipe qui va nous permettre de nous améliorer encore plus». Et d'enchaîner : «Le

Mexique a modifié son schéma tactique, ce qui nous a posé un peu de problème, ils ont réussi à marquer dans les dernières minutes. J'aime bien cette idée de s'adapter et j'ai aimé qu'on ait rectifié quelques erreurs, c'est un bon résultat pour nous». Enfin, Djamel Belmadi a parlé du stage de son équipe qui s'est déroulé en Autriche et aux Pays-Bas, se félicitant qu'il se soit «bien passé». «J'aurais aimé gagner contre le Mexique.

C'est une belle performance, d'ensemble. Je suis satisfait du stage, les joueurs étaient à l'écoute des choses qu'on a proposées, ils ont envie d'aller jouer la Coupe du monde et de faire un beau parcours, c'est notre but. Maintenant on va travailler encore plus pour atteindre nos objectifs».

OGC Nice Atal reprend l'entraînement individuel

Le défenseur international algérien de l'OGC Nice (Ligue 1/France), Youcef Atal, blessé à la cuisse fin septembre, a fait son retour aux entraînements individuels, a annoncé le club azuréen. L'ancien joueur du Paradou «s'est entraîné en solo en attendant son retour avec le groupe dans les prochains jours

avant d'espérer reprendre la compétition», précise le club français. Sur leur site, les «Aiglons» ont publié une photo d'Atal en train de «retoucher le ballon, aux côtés de Christopher Juras (préparateur physique)». Le latéral droit des «Verts», titularisé par l'entraîneur Patrick Vieira lors de la défaite face au Paris

SG (3-0), avait dû quitter le terrain en seconde période (65^e), lui qui s'était absenté 279 jours en raison d'une blessure au genou, contractée le 7 décembre 2019. Le défenseur algérien de 24 ans revenait d'une autre blessure aux ischio-jambiers, contractée fin août, qui l'a éloigné des terrains près d'un mois.

Cyclisme - Tour d'Italie Peter Sagan en solitaire à la 10^e étape

Le Slovaque Peter Sagan a remporté à Tortoreto la 10^e étape du Tour d'Italie, une course abandonnée par deux équipes, Mitchelton et Jumbo, à cause de cas positifs de Covid-19 dans leur effectif. Sagan (Bora), qui s'est imposé en solitaire, a mis fin à une période de 461 jours sans victoire depuis son succès dans le Tour de France 2019, à Colmar. Le Portugais Joao Almeida (Deceuninck) a gardé le maillot rose de leader dans l'épreuve qui

doit se conclure le 25 octobre à Milan.

Au classement général, le Danois Jakob Fuglsang (Astana) est le perdant du jour après avoir été victime d'une crevaison à 10 kilomètres de l'arrivée. Il a perdu plus d'une minute sur ses rivaux directs. Sagan, l'un des coureurs les plus titrés du peloton avec notamment trois sacres mondiaux, a enlevé son premier succès dans le Giro qu'il découvre à l'âge de 30 ans. Il compte désor-

mais des victoires d'étape dans les trois grands tours (France, Italie, Espagne).

Un peloton de 145 coureurs, sur les 176 au départ de Monreale (Sicile) le 3 octobre, a pris part à cette étape de 177 kilomètres, marquée par le retrait des formations Mitchelton et Jumbo, à cause de cas positifs de Covid-19 dans leur effectif. Hier, la 11^e étape s'est adressée aux sprinteurs sur un parcours de 182 kilomètres entre Porto Sant'Elpidio et Rimini (Est).

UEFA

L'Euro-2020 en présence du public

Le président de l'UEFA, Aleksander Ceferin, se veut optimiste et imagine que l'Euro-2020, reporté à 2021, se jouera devant des spectateurs et dans toute l'Europe comme prévu, dans une interview mise en ligne mardi. «Pour le moment, nous planifions l'Euro exactement comme nous le souhaitons», dit-il au site allemand Sportschau.de, de la télévision publique ARD, en réponse à une question sur l'accès des supporters aux enceintes sportives des

12 pays retenus pour la compétition du 11 juin au 11 juillet. «Si vous m'aviez demandé en février si j'étais prêt à affronter une pandémie qui met le monde à l'arrêt, je vous aurais pris pour un fou», dit-il. «Mais maintenant, nous sommes bien préparés, nous sommes plus malins et plus forts que l'an dernier, parce que nous savons que tout peut arriver». Lidée de cet Euro international, imaginé par Michel Platini, ne réjouit cependant pas le patron actuel de l'UEFA :

«Symboliquement, c'est très joli, mais pour nous ce n'est pas simple, indépendamment de la pandémie. Nous n'en sommes pas très heureux (...) c'est un grand défi, mais je suis certain que l'Euro aura lieu l'an prochain». Sur le plan sanitaire, le dirigeant slovène se félicite en revanche des protocoles mis en place par l'UEFA: «Depuis août, nous avons organisé plus de 420 matches internationaux, je ne parle que des matches UEFA, sans un seul incident notable».

Espagne

Le clasico Barça-Real, le 24 octobre à 15h00



Le premier «clasico» de la saison entre le FC Barcelone et le Real Madrid sera joué le samedi 24 octobre à 14h00 GMT (15h00 algériennes), a indiqué LaLiga, organisatrice du Championnat d'Espagne. La rencontre, comptant pour la 7^e journée, sera disputée à huis

clos au Camp Nou.

Les deux mastodontes du championnat espagnol débiteront quelques jours auparavant leur campagne 2020/2021 de Ligue des champions, le Barça recevant le 20 octobre les Hongrois de Ferencvaros, tandis que le Real Madrid ac-

cueillera le lendemain les Ukrainiens du Shakhtar Donetsk. Après cinq journées en Espagne, le Real Madrid est leader de la Liga avec dix points (pour quatre matches joués). Les Catalans pointent eux au cinquième rang (sept points), mais n'ont disputé que trois rencontres.

TF1

20.05 Infidèle



Série dramatique - France - 2019
Saison 2 - Episode 5/6
Avec Claire Keim, Jonathan Zaccà, Chloé Jouannet, Tom Leeb
Gabriel se retrouve dos au mur : Emma parvient à lui tendre un piège pour le confronter à son activité d'escort. Peu après, elle propose à Mattéo de l'héberger avec Juliette suite au départ de Candice. Cette dernière ne sait plus comment assumer son rôle de mère tout en vivant pleinement sa jeunesse.

2

20.05 Vous avez la parole



Présenté par Léa Salamé, Thomas Sotto
Le rendez-vous politique de France 2 à une heure de grande écoute donne la parole aux citoyens. Seul objectif : favoriser le débat. Autour de Léa Salamé et Thomas Sotto, une quinzaine de personnalités décryptent ensemble l'actualité française et internationale en compagnie d'un invité qui est le grand témoin de l'émission.

3 JEUDI 6

20.05 Un monde parfait



Film policier - Etats-Unis - 1993
Avec Kevin Costner, Laura Dern, Clint Eastwood, TJ Lowther
En 1963, au Texas, Butch Haynes et Terry Pugh réussissent à s'échapper de leur pénitencier. Dans leur fuite, ils prennent en otage Phillip, un jeune garçon dont la mère appartient aux témoins de Jéhovah. Alors que Butch s'est débarrassé de Terry, il se rapproche de Phillip.

CINE + FRISSON

19.50 Paranormal Activity : The Marked Ones



Film d'horreur - Etats-Unis - 2014
Avec Molly Ephraim, Andrew Jacobs, Richard Cabral, Jorge Diaz
Jesse achète une caméra, avec laquelle il se filme en permanence. Un soir, avec son ami Hector, il entre dans l'appartement où son étrange voisine vient d'être retrouvée morte. Ils trouvent un cahier de magie noire et s'amuse à réaliser un sortilège. Dès lors, d'étranges phénomènes se produisent.



Série dramatique - Etats-Unis - 2020
Saison 3 - Episode 15/18 - Eddie
Avec Angela Bassett, Peter Krause, Jennifer Love Hewitt, Oliver Stark
Eddie porte secours à un garçon tombé dans un puits, mais il se retrouve à son tour coincé à l'intérieur. Une équipe se rend sur les lieux. L'intervention est délicate et le temps est compté. Une tempête est annoncée et il faut évacuer l'enfant et le pompier au plus vite.

CANAL+ family

19.51 Star Wars Episode IX : l'ascension de Skywalker



Film de science-fiction - Etats-Unis - 2019
Avec Daisy Ridley, John Boyega, Adam Driver, Kelly Marie Tran
Une rumeur de plus en plus persistante indique que l'empereur Palpatine, alias Dark Sidiou, serait toujours vivant et plus puissant que jamais. Leia envoie des agents sur ses traces tandis que Kylo Ren, pour d'autres raisons, est également à la recherche du terrible seigneur Sith.

CANAL+

20.06 Two Weeks to Live



Série dramatique - Grande-Bretagne - 2019
Saison 1 - Episode 1/6
Avec Maisie Williams, Sian Clifford, Mawaan Rizwan, Taheen Modak
Elevée en marge de la société par une mère très autoritaire, Kim Noakes décide de quitter le cocon familial pour tenter de retrouver l'homme responsable de la mort de son père. Au cours de son périple, elle fait la connaissance de Nicky et de son frère Jay, qui lui annoncent que la fin du monde est imminente.

RTL9

19.50 Starsky et Hutch



Comédie policière - Etats-Unis - 2004
Avec Ben Stiller, Owen Wilson, Vince Vaughn, Juliette Lewis
En 1975, David Starsky et Ken Hutchinson, surnommé Hutch, sont détectives à Bay City en Californie. Si Starsky applique la loi à la lettre, Hutch la contourne souvent pour arriver à ses fins. Le capitaine Dobey, leur chef, décide pourtant de les faire travailler ensemble. Un jour, ils découvrent un cadavre sur la côte.

TF1

20.05 Koh-Lanta



Présenté par Denis Brogniart
Une étape cruciale et incontournable de l'aventure est arrivée : la réunification. Les Rouges et les Jaunes vont disparaître, permettant à tous les candidats de se retrouver sur un même camp. Un événement qui pourrait bien rebattre les cartes et bouleverser les alliances : les aventuriers vont-ils à nouveau se rassembler par région - comme à l'origine - ou selon les affinités tissées au sein des deux tribus ces derniers jours ?

2

20.05 Les petits meurtres d'Agatha Christie



Série policière - France - 2019
Saison 2 - Episode 27/27 - Un cadavre au petit-déjeuner
Avec Samuel Labarthe, Marie Berto, Blandine Bellavoit, Elodie Frenck
Après une soirée, Alice Avril découvre un jeune homme poignardé dans son lit. Qui essaie de la piéger ? La journaliste de «La Voix du Nord» va devoir solliciter l'aide du commissaire Swan Laurence et de sa secrétaire Marlène pour résoudre cette énigme.

3 VENDREDI 6

20.05 300 chœurs chantent



Le chanteur est mort à Papeete le 20 août 1980, il y a tout juste 40 ans. A l'occasion de cet anniversaire, de nombreux artistes, accompagnés des plus beaux chœurs français, reprennent ses titres les plus connus. Ce sont les artistes eux-mêmes qui présentent cet hommage, aux côtés des fils de Joe Dassin, Jonathan et Julien.

CINE + FAMIZ

19.50 Karaté Kid III



Film d'action - Etats-Unis - 1989
Avec Pat Morita, Ralph Macchio, Martin Kove, Sean Kanan
Daniel LaRusso, alias Karaté Kid, est de retour aux Etats-Unis après un long séjour au Japon auprès de son vieux maître Miyagi. Celui-ci, qui a perdu son emploi de gardien, est également du voyage. Ensemble, ils doivent faire face à la rancune de Kreese, le propriétaire du dojo Cobra Kai, humilié par les derniers exploits de Daniel.

20.05 Bull



Série dramatique - Etats-Unis - 2020
Saison 4 - Episode 17/20 - L'ennemi invisible
Avec Michael Weatherly, Jaime Lee, Freddy Rodriguez, Geneva Carr
La TAC prend la défense du docteur Natalie Reznick, soupçonnée d'être à l'origine de multiples courriers piégés à l'anthrax, qui ont coûté la vie à deux personnes. Les subventions fédérales pour les recherches du docteur Reznick sur la substance ayant été supprimées peu de temps avant les faits, tout semble l'accuser.

OCS MAX

19.40 Johnny English



Comédie - Grande-Bretagne - France - 2003
Avec Rowan Atkinson, Ben Miller, Natalie Imbruglia, John Malkovich
Le meilleur agent secret des renseignements britanniques vient de trouver la mort. Au cours de ses funérailles, tous ses collègues sont tués lors d'une explosion. Il ne reste au pays qu'un seul espion : Johnny English, le plus maladroit d'entre tous.

CANAL+

20.04 La famille Addams



Film d'animation - Etats-Unis - 2019
Alors qu'ils sont sur le point de se marier, Morticia et Gomez Adams sont poursuivis par des villageois armés de torches. Accompagnés par la chose, une main dépourvue de corps, et par l'oncle Fester, ils parviennent à échapper à la foule en furie et décident de s'installer dans un environnement plus accueillant, l'Etat du New Jersey.

RTL9

19.50 Divergente



Film de science-fiction - Etats-Unis - 2014
Avec Shailene Woodley, Miles Teller, Theo James, Kate Winslet
Dans un Chicago post-apocalyptique, les habitants sont divisés en cinq groupes pour préserver la paix : les Erudits, les Sincères, les Fraternelles, les Audacieux et les Altruistes. Beatrice, a vécu toute son enfance dans cette catégorie, dont son père, Marcus, est le chef.

Négociations inédites entre Le Liban et Israël sur leur frontière maritime



Le Liban et Israël, deux voisins officiellement toujours en guerre, ont entamé mercredi des négociations inédites sous l'égide de Washington et de l'ONU pour délimiter leur frontière maritime, dans l'optique de lever les obstacles à la prospection d'hydrocarbures. Après des années de diplomatie américaine, le Liban et Israël ont annoncé début octobre ces pourparlers qui se déroulent au sein de locaux de l'ONU à Naqoura, localité frontalière dans le Sud-Liban, une initiative «historique» selon Washington.

Quelques semaines seulement après des accords de normalisation avec Israël signés par les Emirats arabes unis et Bahreïn à la Maison blanche, mais aussi à l'approche de l'élection présidentielle américaine, des observateurs s'interrogent sur la symbolique de ces développements pour le président Donald Trump.

Selon une source onusienne, les négociations à Naqoura ont débuté aux alentours de 10h30 sur une base frontalière de la Finul, force de l'ONU déployée pour surveiller la zone tampon entre les deux pays. L'agence nationale d'information libanaise ANI a confirmé le lancement du «premier round» des pourparlers, précisant que la délégation libanaise était arrivée de Beyrouth à bord de trois hélicoptères.

Le Quotidien

D'ORAN
Edition Nationale d'Information

Tunisie : colère après la mort d'un homme dans un kiosque détruit par les autorités



Des manifestations de colère ont éclaté mardi à Sbeitla, dans le centre-ouest de la Tunisie, où un homme est mort après que les autorités ont détruit le kiosque à journaux dans lequel il dormait, poussant les forces de sécurité à déployer des renforts.

Après quelques heurts à l'aube, de nouvelles protestations ont éclaté lors de l'enterrement de ce quinquagénaire dans l'après-midi, selon des vidéos circulant sur les réseaux sociaux. Mardi vers 03H00 du

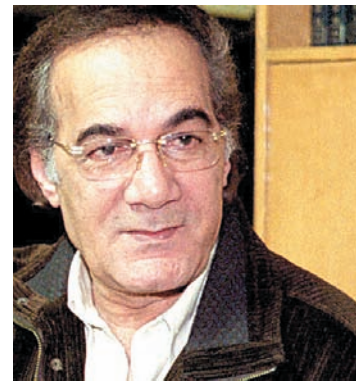
matin, les autorités locales ont appliqué une décision de destruction d'un point de vente de journaux et de tabac illégal, dans un quartier de Sbeitla dans la région marginalisée de Kasserine, ont indiqué des sources sécuritaires à l'AFP. Abdelrazek Khachnaoui, le père du propriétaire de ce petit commerce, dormait dans la construction de fortune.

Il est décédé lors de l'opération, ont confirmé des sources sécuritaires et le fils de la victime, Oussama. «Les agents de la

municipalité ont procédé à la destruction sans vérifier s'il y avait quelqu'un à l'intérieur», a-t-il déploré à l'AFP. «Mon père (...) est mort sur le coup.

Des agents de sécurité ont tiré du gaz lacrymogène sur ma famille qui avait tenté de s'approcher» du kiosque, a ajouté M. Khachnaoui. Ce décès a provoqué la colère de dizaines d'habitants, qui ont fermé des routes de la ville et incendié une voiture de la municipalité tôt mardi, ont indiqué des témoins à un correspondant de l'AFP.

Mort de l'acteur égyptien Mahmoud Yassine



L'acteur Mahmoud Yassine, un des derniers monstres sacrés de l'âge d'or du cinéma égyptien, est mort à 79 ans, a annoncé mercredi son fils sur Facebook. «Mon père, l'artiste Mahmoud Yassine, est décédé», a écrit l'artiste et auteur Amr Mahmoud Yassine sur sa page.

Né en 1942 dans le gouvernorat côtier de Port-Saïd, dans le nord de l'Égypte, Mahmoud Yassine était diplômé en droit. Il a commencé sa carrière artistique à la fin des années 1960 par le théâtre, avant de participer à plus de 150 films.

Il a aussi joué dans une soixantaine de séries télévisées et une vingtaine de pièces de théâtre. Mahmoud Yassine était une célébrité dans le monde arabe, où la culture cinématographique égyptienne a longtemps été dominante. Père de deux enfants, il était marié à l'actrice Shahira depuis 1970.

Plus de 20 personnes, dont 12 civils, tuées au Mali



Douze civils, dont deux femmes et un enfant, et 11 militaires maliens ont été tués dans une série d'attaques mardi dans le centre du Mali, soit le plus lourd bilan dans le pays depuis le putsch du 18 août.

Ces attaques interviennent quelques jours après la libération de quatre otages —un dirigeant de l'opposition, Soumaïla Cissé, la Française Sophie Pétronin et deux Italiens— contre quelque 200 détenus réclamés par les groupes jihadistes, un échange qui n'a donc visiblement pas suscité d'accalmie sur le terrain. Près de la frontière burkinabé, une position militaire à Sokoura, dans le cercle de Bankass, «a été attaqué par des individus armés non identifiés» vers 01H00 du matin, a indiqué dans la soirée le ministère de la Défense, en faisant état d'un bilan provisoire de neuf morts dans les rangs de l'armée. Un renfort dépêché sur les lieux «est à son tour tombé dans une embuscade au niveau du pont de la localité de Paroukou», selon le ministère de la Défense.

Il précise que deux soldats ont été tués, alors qu'un bilan publié plus tôt par l'armée malienne avait fait état de trois militaires tués. «Côté ennemi, 13 terroristes (ont été) abattus et deux véhicules détruits par l'aviation militaire», selon le ministère de la Défense.

Douze milliards de dollars dégagés pour des vaccins aux pays pauvres



La Banque mondiale a annoncé mardi l'approbation d'un plan d'aide de 12 milliards de dollars pour garantir aux pays en développement l'accès rapide aux vaccins quand ils seront disponibles. Cette enveloppe servira à «financer l'achat et la distribution de vaccins, de tests et de traitements Covid-19 pour leurs citoyens», a précisé l'institution de Washington dans un communiqué. Selon elle, cela pourrait permettre de vacciner «jusqu'à un milliard de personnes». Cette annonce, faite en marge des réunions d'automne

de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, intervient alors que deux essais cliniques ont été suspendus en 24 heures. Les laboratoires pharmaceutiques américains Johnson & Johnson et Eli Lilly ont suspendu lundi et mardi des essais cliniques, pour le premier d'un vaccin et pour le second d'un traitement expérimental contre le Covid-19, le temps d'évaluer d'éventuels effets secondaires chez des participants, un nouveau contretemps dans la lutte contre la pandémie qui sévit dans le monde.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

LE NID DES EXCROISSANCES

qu'il ne soit pas à l'heure de l'inauguration présidentielle pour laquelle il s'était engagé. On sait que la formule avait des petits et peinturlurés les façades des immeubles en ruine avant le passage des limousines était un sport incontournable pour ceux qui ménageaient leurs carrières. Tout était su mais on laissait faire, l'essentiel était que les égos soient saufs.

Tous les hauts responsables aujourd'hui jugés ne sont pas en reste et tous ont pour se défilé étalé ce moyen de défense pour tenter de faire comprendre aux juges que l'institution judiciaire subitement en effervescence se trompait de pays et que les lois

algériennes avaient été promulguées pour servir d'ornement factice et valoir bonne mine face à tout le monde.

Cette gouvernance informelle et permissive appliquée au grand jour a fait le nid de multiples excroissances qui en s'amplifiant se sont transformées en immense gangrène qui a déboussolé l'ensemble du pays.

Philosophie d'une gestion, le passe-droit devenait droit et sacerdoce auxquels les hauts commis se prétaient avec allégresse sans lesquels une grande responsabilité n'avait aucun sens. Pourquoi dès lors s'en priver lorsqu'un président de la République lui-même, pour le peu qu'on sache, s'arrogé l'infantile privilège d'intervenir au bénéfice d'une connaissance pour l'octroi d'un terrain ou d'un appartement et va jusqu'à distribuer des billets d'avion.

Pour se défendre face à la justice, l'ancien ministre des Transports Amar Ghoul n'en démord pas et reste figé dans une logique dont malheureusement il n'a pas le monopole. Droit dans ses bottes, il soutient qu'il se devait de suivre les instructions verbales de l'ex-président de la République. Il confirme sans se rendre compte de l'énormité d'un axe immuable d'une gouvernance rendant le verbe présidentiel un axiome rigide au-dessus de n'importe laquelle des considérations légales. Il ne pouvait mieux démontrer comment était compris le sens d'une charge ministérielle et ce pourquoi un ministre était désigné.

C'est lui qui a ordonné le maquillage d'un tronçon d'autoroute non encore totalement réalisé, parce qu'il redoutait